

# POLICE MAGAZINE

**2000  
Millions escroqués**

Lire, page 12, les  
détails sur cette  
sensationnelle  
escroquerie.

Ci-contre :  
**JEAN MÖLLER**



# L'Affaire Prince

## Pourquoi Georges Oubert conclut au suicide

Ainsi que nous l'avons dit la semaine dernière, « Police-Magazine », soucieux de prouver son impartialité, publie aujourd'hui le résultat de l'enquête Georges Oubert qui conclut au suicide. Nous rappelons que Maurice Coriem avait précédemment conclu à l'assassinat. Nos lecteurs pourront ainsi juger les deux thèses. « P.-M. »

Les restes du cadavre réunis sur le ballast avec, à droite, le cercueil qui va les contenir. (K.)

Le conseiller Albert Prince s'est suicidé ! Cette conviction formelle, je veux la proclamer de toute mes forces, sans arrière-pensée, sans regret et sans crainte, parce que je la crois bonne et que je n'y suis pas arrivé sans m'entourer de toutes les précautions nécessaires.

Il y a six mois, je le dis sans fausse honte, je croyais encore au crime dans une proportion de 30 p. 100. Oh ! pas un crime commis par cette « mafia » de laquelle j'ai toujours souri ! Non, autre chose.

Lorsque je déposai au mois de mai devant M. Rabut, le juge d'instruction, dijonnais, au cours de mon enquête, j'employai la formule suivante :

« M. Prince aurait été le complice inconscient de son propre assassinat ».

Ce qui revenait à dire, dans ma pensée, que l'ancien chef de la section financière du Parquet avait bien été assassiné, mais qu'il s'était rendu à Dijon sachant pertinemment que sa mère ne souffrirait nullement d'une occlusion intestinale.

Cette suggestion n'était pas mauvaise puisqu'un notoire « assassiniste », Louis Roubaud, l'a adoptée et que c'est également, je crois, l'opinion de mon éminent confrère Maurice Coriem, auquel je veux répondre aujourd'hui pour lui dire toute ma foi en la thèse du suicide.

Pourquoi et comment je suis devenu « suicidiste » ?

En faisant mon métier de journaliste. En restant dix jours à Dijon en compagnie de l'habile inspecteur Yves Le Gall, de la Sûreté nationale, en parcourant vingt fois le trajet qui sépare la Combe-aux-Fées de Talant ; en interrogeant des témoins que l'instruction avait négligés ; en faisant des recoupements ; en réfléchissant aussi.

Mais il y a un autre élément qui compte pour beaucoup dans mon évolution : je suis dijonnais ! J'ai passé toute mon enfance là-bas, j'ai joué souvent à la Combe-aux-Fées. Je connais mieux que personne la ville et ses environs. Ses habitants aussi.

Cela m'a, on s'en doute, beaucoup servi dans mes recherches :

Ma connaissance topographique des lieux me fait dire : « La Combe-aux-Fées était le dernier endroit à choisir pour l'exécution d'un crime. Le dernier ! »

Et l'habitude que j'ai de mes concitoyens me permet d'affirmer que, s'il s'était passé quelque chose à Dijon, ça se saurait. Parce qu'à Dijon, tout se sait...

Je l'ai déclaré le mois dernier, sous la foi du serment, devant la commission d'enquête qui m'entendit deux heures durant.

Ce qui me rend presque fier de prendre aujourd'hui la défense des « suicidistes », c'est que ma conviction n'est basée que sur des faits établis et des témoignages propres.

Il n'y a pas de place parmi mes arguments pour les confidences des tenanciers de maisons closes ou les ragots nés dans les couloirs du Palais de Justice.

Non. Vous ne trouverez dans les lignes qui vont suivre que des éléments indiscutables.

Ah ! j'aurais préféré présenter le premier la thèse du suicide plutôt que réfuter la thèse de l'assassinat. Le jeu n'eût plus été le même, ma tâche s'en serait trouvée facilitée.

Mais, au fait, en quoi consiste-t-elle, cette tâche ?

D'abord à démontrer que les témoignages recueillis par Maurice Coriem prouvent nullement l'assassinat et n'infirmen point le suicide.

Ensuite à vous énumérer les rares faits établis dans cette dramatique affaire et tenter de vous prouver que tous concordent parfaitement avec la version « suicidiste ».

Y réussirai-je ? Je le crois.

Sinon, ayant collaboré à la recherche de la vérité, en homme absolument libre de ses actes, j'aurai, pour me consoler, la satisfaction du devoir accompli.

Et la conscience tranquille de celui qui a agi correctement et honnêtement.

### Les témoins à charge.

Comme je le disais la semaine dernière, je préfère aborder l'ennemi de front, c'est-à-dire me heurter immédiatement à tous les arguments, valables au premier abord, qui militent en faveur de la thèse de l'assassinat.

C'est dans ce but et pour débayer quelque peu le terrain que j'ai mis sous les yeux de nos lecteurs les témoignages de MM. Montgrenier, Pagnez, Chollet, Bouiller et Collion qui sont pour beaucoup, je crois, dans la conviction du crime qu'a maintenant Maurice Coriem.

Tous ces témoignages, ainsi que d'autres dont je n'ai pas encore parlé, je vais essayer, non pas de tous les réfuter ni de les mettre en doute, mais de leur donner une explication plausible, logique, concordant parfaitement avec ma thèse du suicide.

Et, tout de suite, dressons-en la liste, de ces témoins qui ont déposé en toute bonne foi, certes, mais qui ont, par la suite, tiré d'inévitables déductions de ce qu'ils avaient vu.

Dressons-en la liste, en les classant par groupes et en respectant l'ordre chronologique des faits qu'ils ont relatés :

### A Paris.

1° Le gardien du square Boucicaut, M. Perrotin, a constaté que deux hommes surveillaient le domicile de M. Prince, depuis le 20 janvier 1934. Puis, le 16 février, il a vu l'un de ces individus, s'approcher de M. Prince, qui sortait de chez lui et lui parler quelques instants. Le conseiller parut étonné et poursuivit son chemin, non sans avoir fait comprendre à son interlocuteur, par un geste assez sec, que l'entretien n'avait que trop duré.

### A Dijon.

2° Le chauffeur Joseph Morel et M. Royot, commissionnaire, ont vu M. Prince, à sa sortie de la gare aborder par un inconnu et tous deux se diriger vers l'avenue Maréchal-Foch.

3° MM. Montgrenier et Henin ont vu sous le pont de l'Arquebuse une voiture occupée par quatre voyageurs, un assis sur le siège avant, les trois autres à l'arrière.

4° MM. Pagniez, Chollet, Bouiller et Collion ont vu, à l'angle des rues des Perrières et Guillaume-Tell, une automobile montant cette dernière arête et dans laquelle on se disputait, peut-être même on se battait.

5° M<sup>me</sup> Marin, a vu, sur la route de Dijon à Troyes, trois automobiles. Dans l'une d'elle un homme emmaillotté dans un linge blanc se débattait en criant : « A moi ! A moi ! »

6° MM. Lecrivain, Fagot et Themolle ont aperçu depuis le monument aux Morts de Talant, trois voitures en stationnement au début du chemin des Quintins, qui va de la route de Troyes (n° 71) à la route de Paris via Plombières (n° 5).

7° Le mystérieux H. V., enfin, que Maurice Coriem n'a pas cité, raconte que le 20

Ci-contre : Reconstitution sur la voie ferrée avec un mannequin figurant le corps du conseiller Prince. (K.)

février, suivant la route de Plombières à Dijon et craignant de manquer d'essence, il s'arrêta à la hauteur de la Combe-aux-Fées. Une voiture stationnait là, dont le capot lui faisait face à 25 ou 30 mètres. H. V. descendit sur la route et s'avança vers elle avec l'intention de demander à ses occupants où se trouvait le poste d'essence le plus proche. La voiture n'était éclairée que par un feu de position et personne ne se trouvait à l'intérieur. Cependant la portière arrière du côté droit était ouverte. H. V. fit le tour du véhicule sans rencontrer personne mais, au moment où, déçu, il allait s'éloigner, il aperçut un homme se dirigeant vers l'automobile. Il l'interpella et le vit parfaitement parce qu'une autre voiture, passant à ce moment, éclaira vivement le visage de l'inconnu. Tandis que celui-ci répondait assez rudement qu'il ne pouvait fournir de renseignements n'étant pas de la région, deux autres individus manifestèrent leur présence. Ils paraissaient descendre du remblai du chemin de fer. H. V. les vit remonter dans leur auto et repartir.

C'est tout. Avec la déposition de H. V. prend fin la courte liste des faits qui, si on les admet superficiellement, peuvent faire écarter la thèse du suicide.

J'insiste sur le mot faits. Loyalement, comme je l'ai dit, avant que de développer mes propres arguments, je tiens à combattre ceux de mes adversaires... quitte à risquer de convaincre ces derniers. Mais je ne veux m'attaquer qu'à des faits, qu'à des choses palpables, qu'à des dépositions, et non à des éléments dépendant exclusivement du domaine psychologique, comme ce ridicule raisonnement qui consiste à prouver qu'un homme qui aime sa femme et ses enfants, qui n'a rien de grave à se reprocher, ne se suicide pas. Raisonnement qui ne tient guère compte de la dépression nerveuse qui peut terrasser un homme et l'acculer aux pires décisions.

Non, ce ne sont pas à des affirmations « d'enquêteur en chambre » que je tiens à me heurter tout d'abord. Mais à des faits seulement !

C'est d'ailleurs en agissant de la sorte, minutieusement, pondérément, au cours de ma longue enquête — voici bientôt dix mois qu'elle dure — que j'ai acquis la formelle conviction énoncée au début de ce rapport :

Le conseiller Albert Prince s'est suicidé.

Mais comment se fait-il, me direz-vous, que, dans cette liste des témoignages qui vous semblent aptes à faire prévaloir la version du crime, vous ne mentionnez pas celui de M<sup>me</sup> Beaupoil, concierge de la maison de repos où demeure M<sup>me</sup> Prince mère, qui a indiqué qu'un soir, au cours du mois de janvier, un monsieur s'était présenté à elle, lui avait demandé des nouvelles de M<sup>me</sup> Prince et s'était enquis du nom du médecin qui soignait celle-ci ?

Pour ne pas avoir à y revenir, je vais immédiatement exposer la raison qui me pousse à délibérément écarter cette déclaration.

Interrogée dans les premiers jours de l'enquête, M<sup>me</sup> Beaupoil, une très vieille femme, répondit qu'elle ne voyait rien, absolument rien pouvant se rattacher à la mort du conseiller Prince. Un peu plus tard, la concierge se souvint qu'un jour, en janvier, un homme lui avait demandé le nom d'un médecin (question qui, posée à la concierge d'une maison de santé, n'a rien que de naturel, on en conviendra). Enfin elle donna la terrible précision que nous avons citée ci-dessus. Hélas ! pourquoi cette précision fut-elle si tardive et suivit-elle immédiatement la visite rendue à M<sup>me</sup> Beaupoil par la femme d'un magistrat ami de M. Prince ?

Les magistrats en firent peu de cas. Pour ma part, je l'ai dit, je n'en fais aucun.

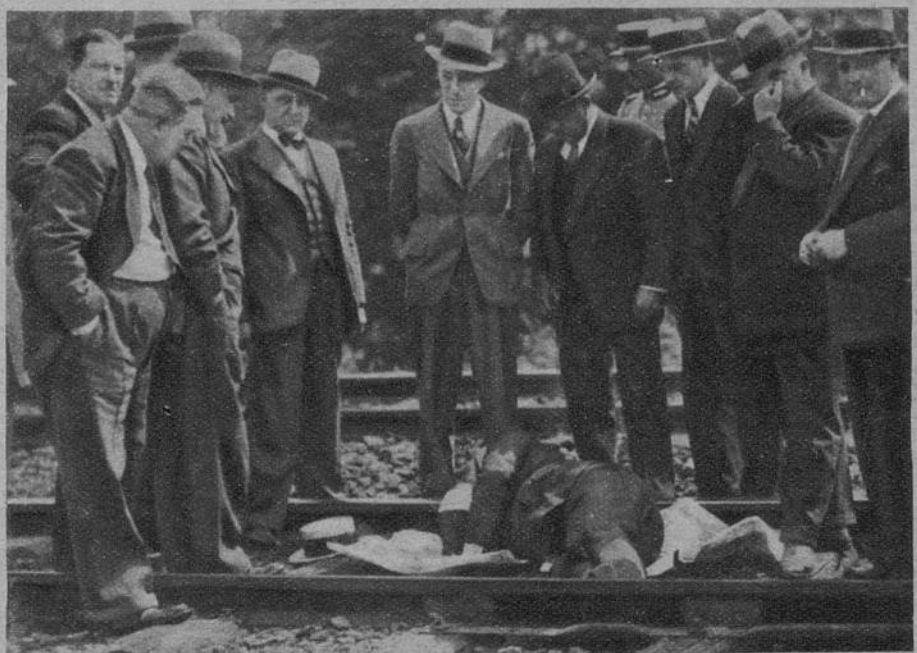
### Explications et réfutations.

Cette question étant réglée, occupons-nous maintenant des témoignages que nous avons retenus et que nous avons numérotés de 1 à 7.

TÉMOIGNAGE N° 1 : M. Perrotin, gardien du square Boucicaut à Paris.

C'est, je l'avoue, celui qui me gêne le plus, car M. Perrotin affirme que l'un des deux hommes qu'il remarqua dans le square dès le courant de janvier aborda un jour M. Prince. Or, ces deux hommes, M. Guillaume les a identifiés comme étant les cambrioleurs d'une bijouterie voisine préparant leur coup. Quel rapport aurait-il pu exister entre le conseiller à la Cour et un vulgaire malfaiteur ?

A mon avis, la vérité est tout autre : M. Prince, en face de son domicile, peut fort bien avoir été abordé par un homme sans que ce dernier soit un de ceux signalés par



M. Perrotin, qui, comme beaucoup de ses semblables, est sujet aux erreurs. En voici la preuve : Un jour, le lendemain de la macabre découverte de la Combe-aux-Fées, M. Perrotin signala un individu suspect qui rôdait dans le square, puis s'était éloigné soudain en voiture. Cet homme, il l'avait déjà vu, il le reconnaissait. Aussi avait-il noté le numéro de l'automobile. Enquête. Eh bien ! l'inconnu était tout simplement le reporter photographe d'un de nos confrères venu pour prendre un cliché du domicile du défunt...

N'est-ce pas une preuve — on en trouvera pas mal dans cet exposé — de la fragilité du témoignage humain.

Passons donc sur les affirmations de M. Perrotin.

**TÉMOIGNAGE N° 2 : MM. Morel et Royot, chauffeur de taxi et commissionnaire à Dijon.**

L'un et l'autre ont vu un homme élégant, portant une serviette, à l'arrivée du train de cinq heures, venant de Paris, abordé par un autre homme. Dans le premier, l'un et l'autre ont cru reconnaître le conseiller Prince, M. Morel surtout, qui est presque formel.

Mais où cela vient-il étayer la thèse de l'assassinat ?

Bien au contraire ! Si le malheureux magistrat n'a été abordé qu'à sa sortie de la gare, c'est qu'il avait déjà télégraphié à sa femme des nouvelles de sa mère, alors, qu'il n'en avait pas de récentes. C'est une preuve de plus, simplement, de la comédie jouée par M. Prince.

Et j'ajoute que je n'ai pas varié d'opinion : le désespéré voulait voir quelqu'un à Dijon, pour lui demander conseil, voire un peu de réconfort.

**Quelqu'un ?**  
Ce n'est pas à moi à le rechercher, ce quelqu'un. Je ne suis pas policier. Je laisse ce soin aux distingués magistrats dijonnais.

En fait, les dépositions de MM. Morel et Royot, même s'ils ont bien vu M. Prince parler à un inconnu, ne savent nullement la base de mon raisonnement.

**TÉMOIGNAGE N° 3 : MM. Montgrenier et Henin.**

C'est le double témoignage dit « du pont de l'Arquebuse ».

Un double témoignage qui, en toute sincérité, sans aucun parti pris, ne rime absolument à rien. Qu'on veuille bien cependant s'y arrêter un instant.

D'abord les deux témoins comme je l'ai signalé dans mon « avant-rapport » ne sont pas d'accord entre eux ; l'un attribue une casquette au conducteur, l'autre un chapeau. Puis M. Montgrenier se contredit lui-même, tout au moins au cours de l'interview donnée à mon bon ami Maurice Coriem :

*Une voiture se dirigeait vers Plombières.*

*Un peu plus loin :*  
*La voiture a passé dans la direction de Plombières.*

Enfin, à la question : « N'y a-t-il pas près d'ici un asile d'aliénés ? »

« L'asile des Chartreux n'est pas loin en effet. Mais la voiture lui tournait le dos... »

Allons, allons ! un peu de bon sens, s'il vous plaît. L'asile des Chartreux est sur l'unique route qui va à Plombières. Si la voiture allait vers Plombières, elle ne pouvait pas tourner le dos aux Chartreux.

M. Henin, lui, s'est contenté de dire que l'automobile allait vers Plombières. Ce ne peut, de toute façon, être la même que celle aperçue vers la même heure par MM. Pagniez, Chollet, Bouiller et Collion, puisque monter la rue Guillaume-Tell jusqu'à l'avenue Victor-Hugo, c'est tourner le dos à Plombières.

Et puis, quels détails ont donc tant surpris M. Montgrenier ?

Qu'il n'y avait qu'un homme sur le siège avant, tandis que trois avaient pris place à l'arrière ? Mais je connais beaucoup de gens qui n'aiment pas monter à côté du chauffeur.

Qu'un des trois était assis sur une fesse seulement ? Lorsqu'on est un peu corpulent, ça s'explique...

Que celui du milieu était très pâle, avec

A droite : La sortie du cercueil de M. Prince de la maison des religieuses de Dijon où il avait été transporté. (F. P.)



des yeux hagards ? J'en ai vu souvent de ces gens-là, un peu partout, même à Dijon, et qui n'étaient pourtant point fous.

En définitive aucun point du récit de M. Montgrenier ne présente, semble-t-il, d'intérêt. Il a simplement eu son attention attirée par une voiture, le 20 février. Mais, des coïncidences de ce genre, il peut y en avoir des milliers. C'est notoirement connu.

**TÉMOIGNAGE N° 4 : MM. Pagniez, Chollet, Bouiller et Collion.**

Dont je me suis fait un devoir de publier la semaine dernière les dépositions, telles qu'elles sont mentionnées dans le mémoire de la partie civile. J'ai même écrit à leur sujet qu'il me paraissait mesquin de faire ressortir les différences de détail qu'elles offrent.

En effet, le commissaire Comps a dû lui-même, dans un rapport officiel, après confrontation des quatre témoins, reconnaître qu'il n'est pas douteux que MM. Pagniez, Chollet, Collion et Bouiller aient aperçu la même voiture, au coin de la rue des Perrières et de la rue Guillaume-Tell, le mardi 20 février, à une heure sensiblement différente. Cette différence de temps provient de ce qu'aucun des témoins n'a regardé l'heure au moment où ce fait attira son attention.

Quatre témoins dont la bonne foi est reconnue par le commissaire Comps, voilà qui est, ma foi ! convaincant.

Oui ; mais — car il y a un : mais ! — quel rapport cela a-t-il avec la mort de M. Prince ?

J'ai promis d'expliquer de façon très logique les faits constatés par les quatre témoins. C'est facile. Voici le détail révélateur que j'ai découvert... sans le chercher, dès le 22 février !

C'était dans un petit bar, près de la gare, où fréquentent quelques gars dont le casier judiciaire n'est sans doute pas absolument vierge. On parlait de la découverte faite la veille à la Combe-aux-Fées. L'un d'eux, coiffé d'une casquette — la police dijonnaise le connaît — au cours de la conversation, avoua :

— MARDI, ON A BIEN EU UNE DISCUSSION DANS LA « BAGNOLE ». ALORS, ON POURRAIT PEUT-ÊTRE CUISINER QU'ON EST DANS LE COUP !



— MARDI, ON A BIEN EU UNE DISCUSSION DANS LA « BAGNOLE ». ALORS, ON POURRAIT PEUT-ÊTRE CUISINER QU'ON EST DANS LE COUP !

— MARDI, ON A BIEN EU UNE DISCUSSION DANS LA « BAGNOLE ». ALORS, ON POURRAIT PEUT-ÊTRE CUISINER QU'ON EST DANS LE COUP !

— MARDI, ON A BIEN EU UNE DISCUSSION DANS LA « BAGNOLE ». ALORS, ON POURRAIT PEUT-ÊTRE CUISINER QU'ON EST DANS LE COUP !



La chapelle ardente, le jour des obsèques, dans la maison des religieuses. (Nyt.)

Et il narra une sérieuse empoignade... Celui qui avait dit cela a été, depuis, je crois, entendu par les enquêteurs, ainsi que d'autres mauvais garçons de ma ville natale.

S'il n'a pas parlé de la discussion dans la bagnole, c'est qu'il avait ses raisons.

J'en ai une aujourd'hui de ne pas me taire : c'est dans le souci de la vérité et pour éviter qu'une querelle entre gens du milieu, surprise par MM. Pagniez, Chollet, Bouiller et Collion, n'amenât chez ceux-ci... et chez d'autres la certitude de l'assassinat du conseiller Prince.

J'ajouterais que, vraisemblablement, je ne suis pas le seul à être fort bien renseigné sur cette histoire. Mais, je le répète, je ne suis pas policier.

**TÉMOIGNAGE N° 5 : M<sup>me</sup> Marin, de Talant.**

Comme c'est ennuyeux pour moi d'être obligé « d'étriller » cette brave femme qui est persuadée, j'en conviens, que tout ce qu'elle raconte est marqué au coin de l'authenticité la plus absolue.

Je suis bien obligé de le faire pourtant, aussi modérément soit-il, pour accomplir la tâche que je me suis fixée. Deux arguments, je crois, y suffiront :

M<sup>me</sup> Marin, dans la longue missive qu'elle a adressée à M<sup>me</sup> Prince mère et que nous avons publiée le 25 novembre, M<sup>me</sup> Marin se plaint de ce que le rapport Guillaume ne fait pas attention à sa déposition. Un peu plus loin, elle écrit : J'ai regardé le numéro de l'auto grise dont j'ai fait part à ma petite-fille à mon arrivée près d'elle...

Disons immédiatement que tous les matricules de voitures signalées, celui-là comme les autres, ont été l'objet de longues et difficiles vérifications. L'inspecteur Yves Le Gall a, pour sa part, vérifié plus de cinq cents fiches.

Si on n'a pas jugé bon de dire tout cela, c'est peut-être pour éviter de couvrir de ridicule les magistrats dijonnais qui envoyaient des commissions rogatoires à tour de bras.

Quant au peu d'attention que prêta M. Guillaume à ce témoignage tardif, qu'il nous suffise de rappeler qu'au début de ce mois encore le brave garde champêtre et le curé de Talant venaient démontrer à M. le juge d'instruction Rabut le peu... mettons : d'importance qu'il fallait attacher au récit de M<sup>me</sup> Marin.

Mieux vaut ne pas insister.

**TÉMOIGNAGE N° 6 : MM. Lecrivain, Fagot et Themolle.**

J'ai dit, la semaine dernière, que, si des voitures se trouvaient près du monument, aux Morts de Talant, ce soir-là, c'est parce que leurs occupants étaient venus se livrer à des ébats que la morale réprouve.

Je puis ajouter que, selon ma conviction, ces trois voitures sont celles que rencontra un peu auparavant M<sup>me</sup> Marin sur la route de Troyes, moins le conseiller Prince à l'intérieur, bien entendu !

Or une enquête a été faite à ce sujet, probante. Et je m'étonne de lire, dans le contre-rapport du très grand avocat qu'est M<sup>e</sup> Maurice Garçon, ce passage que j'ai déjà cité :

Les témoins Fagot, Themolle et Lecrivain ont aperçu deux voitures vides, — à remarquer que Maurice Coriem parle de trois voitures, — tous feux éteints, en stationnement près du monument aux morts de Talant. Les propriétaires de ces deux voitures ne se sont jamais fait connaître, ce qui permet de penser qu'ils ont quelque désir d'échapper aux investigations judiciaires.

Bien sûr ! De même que mon gangster provincial de la « bagnole » ne s'est jamais fait connaître non plus, jamais, dans l'intérêt même de la vérité, un témoin qui aurait certaines explications gênantes à donner n'ira déposer spontanément. On sait trop ce qu'il en coûte.

Ci-contre : La voiture mortuaire contenant le corps du conseiller Prince passant à proximité de la Combe-aux-Fées. (F. P.)

Au D<sup>r</sup> Saulier-Lamarck, par exemple. C'est, pour ma part, un conseil que je donnerais avec quelque crainte. Et, ma foi, si les enquêteurs ont identifié discrètement les occupants de certaines automobiles et s'ils les laissent en paix, ils font assurément bien.

Leur mission étant de rechercher des coupables possibles et non d'embêter des innocents certains.

**TÉMOIGNAGE N° 7 : Le mystérieux H. V.**  
C'est celui sur lequel s'appuie le plus solidement M<sup>e</sup> Maurice Garçon et que Maurice Coriem n'a pas mentionné, ne l'ayant pas recueilli lui-même.

Et ça, le témoignage H. V., c'est un peu le pavé dans la mare : parce que, si les « assassins » étaient route de Plombières, ils ne pouvaient se trouver près du monument aux morts de Talant. Ou alors il faudrait admettre qu'ils disposaient d'au moins quatre voitures. Ce qui, pour des gens ayant intérêt à agir discrètement, peut paraître pour le moins surprenant. Que de complices qui pourraient un jour parler, grands dieux ! que de complices !

Enfin, pour en terminer avec le témoignage de H. V. notons que celui-ci, lorsqu'on le pria de préciser l'heure à laquelle il s'était arrêté près de la Combe-aux-Fées, se livra au calcul suivant : Estimant d'une part l'endroit où il se trouvait à 21 heures, d'autre part le nombre de kilomètres parcourus depuis la Combe-aux-Fées et enfin la vitesse approximative de sa voiture, il parvint à estimer qu'il devait être au plus 19 h. 15. Or un train passa à 19 h. 35 et le corps du malheureux conseiller Prince n'était pas encore sur la voie.

Quant à se demander ce que pouvaient faire, près de la Combe-aux-Fées, un ou deux automobilistes, il n'y a qu'à connaître les lieux — excusez cet involontaire rapprochement — pour s'en douter un peu. Nécessité n'a point de loi !

#### Réflexions.

Nous y voilà.  
Que reste-t-il, je vous le demande en toute sincérité, des sept « témoignages » que j'avais retenus comme étant les seuls présentant une valeur certaine et que je voulais discuter ?

Oh ! bien sûr, je n'ai pas la prétention de vous avoir convaincus aussi rapidement et d'avoir mis à mal le magistrat faisceau de présomptions édifié par Maurice Coriem. Mais que le doute soit seulement entré dans vos esprits et j'aurai la satisfaction d'avoir fait œuvre utile.

Car, enfin, peut-on vraiment étayer une thèse aussi grave, aussi lourde de conséquences, sur ces sept témoignages ?

Sur l'erreur vraisemblable qu'a commise M. Perrotin ? Sur les récits sans intérêt narrés par MM. Montgrenier et Henin ? Sur le fait que des souteneurs s'étaient pris de querelle dans la « bagnole » de l'un d'eux ou que des amateurs de sensations fortes s'en étaient allés sacrifier à Eros, en pleine campagne, au mois de février ? Sur l'imagination de M<sup>me</sup> Marin ? Sur le « besoin » de s'arrêter des automobilistes rencontrés par le discret H. V. ?

Non ! Mille fois non. La raison s'y oppose. Et, dans une affaire aussi délicate, la raison avant tout doit être respectée.

Aussi bien, avant que de commencer l'exposé de ma théorie personnelle, je veux encore insister sur deux points :

1<sup>o</sup> Aucun des témoins précités n'a prétendu avoir reconnu l'ancien chef de la section financière du Parquet avant la parution dans les journaux de la photographie de la victime. Plusieurs, pourtant, ont déclaré par la suite le connaître. Cette suggestion est fort connue en médecine...

2<sup>o</sup> Volontairement, je n'ai fait aucune allusion aux bruits qui circulent sur les habitudes d'intempérance ou la faiblesse d'esprit de certains de ceux que j'ai cités. J'écarte au contraire avec énergie tout ce qui n'a pas un rapport direct avec l'affaire



Raymond Prince, fils du conseiller. (F. P.)

Prince. Or les insinuations dont je viens de parler, même si elles constituent le reflet de la vérité, sont de ces choses qui ne me regardent pas.

Et que je répugne à vérifier. Je préfère, maintenant que j'ai passé au crible les principaux témoignages masqués de Maurice Coriem, que j'ai tenté de vous démontrer que l'impossibilité du suicide ne pouvait être basée sur ces sept groupes de déposition, je préfère vous exposer, le plus brièvement possible, les raisons qui me font croire au suicide de M. Prince.

Formellement. Et je me vante d'avoir à vous fournir quelques arguments de valeur.

#### Ma thèse du suicide.

Je vais n'employer que des phrases très courtes. Et, agissant pour moi-même comme j'ai agi pour mes adversaires... momentanés, je n'y citerai que des points établis, ne fournirai que des preuves indiscutables, ne me servirai que de témoignages au-dessus de tout soupçon. C'est dire que je vais être obligé d'en « exécuter » beaucoup, de ceux qui vinrent donner leur avis au cours de cette interminable enquête.

D'ailleurs, aux témoignages toujours fragiles, je le répète, je préfère les faits, les simples faits.

Qui eux ne risquent point de mentir. Ou de se tromper.

#### L'état d'esprit de M. Prince.

M. Geoffroy, secrétaire de la section financière du Parquet, a déclaré dernièrement, au cours d'une sensationnelle déposition devant la Commission d'enquête : 1° que le conseiller Prince était seul responsable du rapport apporté à l'éclaircissement de l'affaire La Foncière, c'est-à-dire à l'arrestation de Stavisky ; 2° que le jeudi qui précéda la mort de M. Prince, celui-ci avait paru très anormal, ne répondant pas aux paroles qui lui étaient destinées, ne reconnaissant même pas ses collaborateurs et marchant comme un automate.

D'autres témoins, de propres amis du conseiller, avaient, déjà longtemps avant l'audition de M. Geoffroy, signalé l'extrême état de lassitude et de dépression dans lequel se trouvait M. Prince pendant les jours qui précédèrent la tragédie de la Combe-aux-Fées.

Enfin M. Alfred Detrez, l'« assassiniste » le plus acharné, a écrit dans un de ses ouvrages les lignes suivantes :

« Le matin de son assassinat, comme tous les jours, le conseiller Prince, à Paris, avait fait son heure de musique, à ses loisirs, il composait sur un poème des Indes. Et voici les phrases mélancoliques qu'il avait crayonnées sur une petite feuille retrouvée sur lui, à la Combe-aux-Fées, après son assassinat :

« En sortant de l'eau, au bord de la rivière, j'ai vu un cortège d'éléphants.

« Sur le premier, qui brillait couvert d'or, qui brillait au soleil, devant, était assis le fils du roi.

« Il m'a dit : « Tes yeux sont comme deux petites pierres noires et ton corps est tout parfumé de jeunesse et de soleil.

« Un matin, je viendrais te chercher et l'emènerai dans le palais du rêve et des enchantements, et nous nous aimerons dans les musiques étranges, dans les parfums et dans les fleurs.

« Et, depuis ce jour, je viens tous les jours,

au bord de la rivière attendre le cortège des éléphants et le fils du roi.

« Mais ils ne sont pas revenus. »

« Voilà ce qu'était l'âme profonde, tranquille et musicale, du magistrat attiré dans le guet-apens de Dijon et assassiné. »

Sans me permettre de porter le moindre jugement sur ce poème, je ne puis m'empêcher de me poser la question :

Ces phrases ont-elles été crayonnées par M. Prince pendant le trajet de Paris à Dijon ?

Mais, à cette question, moi-même je n'ose pas répondre.

#### Le départ de M. Prince.

Aucune contestation n'est possible au sujet de ceci :

Le 20 février au matin, M. Prince qui est parti au Palais, revient chez lui pour prendre son portefeuille qu'il a oublié. Il apprend ainsi que sa mère est malade et qu'il doit se rendre d'urgence à Dijon, par le train de midi.

Au téléphone, celui qui a annoncé la maladie de M<sup>me</sup> Prince mère a bien insisté pour que la femme du conseiller ne fût point le déplacement de Dijon.

M. Prince refuse à sa femme de l'emmener.

Pendant, à la gare de Lyon, il téléphone à sa femme pour lui dire qu'il est très en avance et qu'il regrette de ne pas l'avoir attendue.

Il ajoute qu'il n'a pas pris avec lui les papiers dont il avait besoin pour rédiger son rapport et que ceux qu'il a emportés avec lui sont sans intérêt.

Par conséquent, grâce à ces faits, on peut dire :

1° Si M. Prince n'avait pas oublié son portefeuille, il ne pouvait prendre le train de midi, car personne n'aurait pu le prévenir à temps.



Le Dr Balthazard, qui dirigea une importante autopsie du conseiller Prince. (Rol.)

2° Il préférerait aller seul à Dijon.

3° Il n'avait sur lui aucun papier important.

#### L'arrivée à Dijon.

M. Prince se rend seul au bureau de poste.

Il est seul lorsqu'il rédige le télégramme adressé à sa femme.

Il ne téléphone pas à la maison de repos de la rue Condorcet dont il a pourtant le numéro de téléphone sur lui.

Il descend pour la première fois de sa vie à l'hôtel Morot, alors qu'il couche habituellement, lors de ses séjours à Dijon, soit auprès de sa mère, soit à l'hôtel Terminus, chez son ami Maillard.

#### Conclusions :

1° Tout tend à prouver que M. Prince ne pouvait avoir été rassuré sur l'état de sa mère lorsqu'il télégraphia à sa femme.

2° Ce qui laisse supposer qu'il la savait en bonne santé.

3° Il ne tenait pas à être vu par des gens de connaissance.

#### Sur les lieux.

M. Prince n'était pas étendu au travers de la voie, mais assis, les jambes écartées, le dos tourné à la locomotive. Cela, quatre experts ferroviaires, trois officiels et un officieux, l'ont établi de façon formelle.

Le Dr Saulier-Lamarque et M<sup>me</sup> Marie Lamarque qui furent soumis à une enquête serrée. (Nyt.)

M. Prince n'était pas lié au rail. Cela, le procureur de la République, M. Barra, est venu le déclarer lui-même devant la Commission d'enquête.

M. Prince était vivant au moment de l'écrasement. Tout le monde est d'accord sur ce point.

On peut en déduire que :

1° Le conseiller, peut-être anesthésié, était en tout cas libre de ses mouvements.

2° Qu'il faut admettre un moment de folie chez ses assassins — supposons-les un instant — pour qu'ils aient commis la formidable imprudence de laisser ainsi leur victime vivante sur la voie ferrée, leur victime qui pouvait reprendre ses sens, échapper à la mort et... dévoiler ensuite les noms de ceux qui avaient tenté de le faire disparaître.

#### Conclusions.

Tous ces faits, incontestables, puisque prouvés, que je viens d'énumérer de la façon la plus brève, examinez-les attentivement et vous en arriverez à cette conclusion :

Dans l'hypothèse du suicide, ils s'expliquent d'eux-mêmes, sans exception.

Dans l'hypothèse du crime, ils sont tous inexplicables.

On va me dire que j'ai volontairement écarté tout ce qui pouvait me gêner. On va me citer le fait qu'il n'y avait nulle trace de boue sous les chaussures du conseiller Prince. Puisse le rapport des médecins-experts.

Le premier point est facile à expliquer : — il faisait 10° environ le 20 février et il n'y a jamais de boue par une semblable température.

Quant au rapport des experts, j'ai déjà dit dans *Police-Magazine* pourquoi je l'écartais. J'ajouterais aujourd'hui que je trouve inadmissible que toutes les expertises aient été faites sous la direction du professeur Balthazard, ami intime de la famille Prince. Je n'insinue rien, je constate.

Et puis à quoi bon insister !

Je le dis encore une fois, je ne veux pas me servir de renseignements plus ou moins justes pour renforcer encore — si c'était possible — ma conviction du suicide.

Personne n'est obligé de partager mon opinion.

J'aurai eu en tout cas la récompense de constater que mon enquête avait été parallèle à celle du fameux brigadier Riboulet, « le vainqueur de Landru » qui passait, avant de prendre sa retraite, pour le « premier policier français ».

Vous en aurez la preuve en lisant aujourd'hui les conclusions de son sensationnel rapport que le *Matin* ne publia pas et qui fit couler tant d'encre.

Ces conclusions, les voici :

#### Le rapport de M. Riboulet.

On cherche en vain dans l'ensemble des constatations ce qui pourrait exister contre la thèse du suicide.

Ce qui paraît être une énormité difficile à admettre, c'est que, dans cette version, M. Prince aurait téléphoné lui-même à sa femme.

Ce qui paraît inexplicable aussi, c'est que, pour mettre à exécution ses funestes projets, il se soit rendu à Dijon, à l'endroit même où vivait sa vieille mère, à laquelle il portait naturellement une grande affection et qu'on ne pouvait laisser, dans ce cas, que peu de temps dans l'ignorance de la fatale nouvelle.

De prime abord, les deux arguments ne sont pas sans valeur.

Quand on y réfléchit, on arrive à cette remarque qu'un homme qui a des idées de suicide est moralement désemparé et que, dans ces conditions, il est difficile de chercher à expliquer ses actes.

Ce qui précède n'est qu'une remarque qu'il y a lieu de prendre essentiellement comme telle seulement et il n'est pas dans mon intention de m'en servir comme argu-



ment péremptoire pour faire échec à la version du crime.

On a recherché, au début de cette étude, à qui pouvait profiter la mise en scène sur les lieux du drame, mise en scène, on ne saurait trop le dire, que personne ne conteste. La conclusion a été que les assassins ne paraissaient pas devoir en tirer un profit quelconque.

Voyons maintenant qui pouvait avoir intérêt à ce que M. Prince, mort ou vivant, soit écrasé par un train.

Dans ce qui précède, il semble qu'on soit arrivé à démontrer que les assassins n'avaient à cela aucun intérêt particulier.

Envisageons l'hypothèse du suicide de M. Prince, avec souci de sa part de laisser croire à un crime, cela pour les raisons précédemment indiquées : sa dignité de magistrat, ses sentiments religieux.

Que pouvait-il escompter, lui, magistrat de longue date, ayant l'expérience des affaires judiciaires, de son suicide par écrasement produit par un train allant à vive allure ?... Que l'expertise médicale n'arriverait pas à déterminer s'il avait été écrasé mort ou vivant ?

Aurait-il eu dans l'esprit de faire croire à un accident ?... On pourrait l'envisager puisqu'on a appris que la Combe-aux-Fées était un lieu où le conseiller aimait à aller se promener quand il séjournait à Dijon. Mais il faut écarter cette supposition qu'infirment sans réserve la cordelette enserrant la cheville droite, le coup de téléphone du 20 février au matin et le télégramme parti de Dijon le jour même.

Décidément, s'il y a eu suicide, c'est bien en crime qu'on a essayé de le maquiller ?

De ce qui précède, peut-on affirmer que M. Prince s'est suicidé ?... Non, pas plus que le Parquet de Dijon n'est en mesure d'affirmer qu'il y a eu un crime.

Ce qui appert clairement de la présente étude, c'est que, quand on fait le bilan de la thèse du suicide dépasse d'une bonne mesure celui des arguments qu'on peut faire valoir à l'appui de celle du crime.

En d'autres termes, l'hypothèse qui s'impose le plus à l'esprit est celle du suicide.

Or, le Parquet de Dijon se refuse systématiquement à l'examiner.

L'information judiciaire y sera amenée tôt ou tard par la force des choses. M. Rabut, juge d'instruction, paraît être un magistrat avisé ; il a compris que l'opinion publique passionnée par cette affaire ne s'expliquerait pas que tout ne soit mis en œuvre pour arriver à la manifestation de la vérité.

Au début de toute affaire criminelle, l'enquêteur le meilleur subit l'effet de ses impulsions qui le poussent vers telle ou telle piste qu'il croit la bonne, c'est inévitable, c'est humain, mais on ne doit pas consacrer un temps trop long à ce genre de travail : dès qu'on croit s'apercevoir qu'on a fait fausse route, il faut revenir à son point de départ pour orienter ensuite ses recherches dans le sens de toutes les hypothèses possibles, c'est-à-dire en agissant avec méthode, manière qui a fait ses preuves et de laquelle seulement on peut escompter le résultat quand les traits de lumière ont fait faillite, si j'ose dire.

Il en a été peut-être ainsi dans l'enquête relative à la mort tragique du conseiller à la Cour de Paris, mais le magistrat instructeur déclarait hier matin qu'il allait tout reprendre à pied d'œuvre et procéder méthodiquement.

Ses dires ne sont pas, espérons-le, une vaine promesse : je crois, savoir en effet, qu'il a délivré certaines commissions rogatoires inspirées d'un esprit assez large.

Sa tâche est redoutablement lourde dans cette affaire où l'incohérence le dispute à la contradiction ; cette tâche est beaucoup plus lourde, qu'elle n'était au matin du 21 février car, depuis, on a beaucoup épilogué, et pas toujours dans l'intérêt de la vérité, si bien que quantité de points ont été faussés ; d'autres le seront encore et il sera difficile de les rétablir sous leur véritable aspect.

Je souhaite qu'un résultat récompense les gros efforts que va avoir à faire le magistrat instructeur de Dijon.

Fait à Dijon, la nuit du 27 au 28 février 1934.

En février, comme on le voit, M. Riboulet était presque partisan du suicide.

Il est maintenant, je le sais, tout à fait de mon avis.

Dois-je vous dire que c'est une des plus grandes satisfactions de ma carrière ?

GEORGES OUBERT.

## L'IVROGNERIE

Le buveur invétéré PEUT ÊTRE GUÉRI EN 3 JOURS s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Écrivez confidentiellement à :

Remédès WOODS, Ltd. 10, Archer Str. (188 C.C.) Londres W1.

# Vices de Paris



Il transporte la drogue dans le pilon truqué de sa jambe de bois.

— Mais dis-moi, si elle te suit, c'est que tu trafiques encore de la neige ?  
— Nature, puisque c'est ma spécialité ! Ce soir, je vais justement au ravitaillement ; tu te rends compte si ça m'amuse d'avoir derrière moi cette « flicaille » en jupon... Mais, en attendant, reprit-elle, on dîne ensemble ?  
— Si tu veux.

Pendant le dîner, je lui posai quelques questions sur la nature de son commerce.  
— Tu sais, moi, je ne suis que commissionnaire. Je ne vends pas. C'est seulement la présidente qui...

Je sursautai.  
— Votre présidente ?  
— J'appartiens à un club... D'ailleurs, tu verras. Dinons seulement.

Après le dessert, nous sortîmes dans la rue des Martyrs et gagnâmes un grand café de Montmartre. Avant d'entrer, mon amie me tint ce petit discours :

— On se met à la terrasse, mais, si ça ne te fait rien, installe-toi seule à une table, en ayant l'air de ne pas me connaître. Quoi qu'il arrive, ne bouge pas ; si je viens à quitter l'établissement, attends-moi, car mon absence sera de courte durée. A mon retour, je t'expliquerai tout.

Je m'installai donc seule à une table ; Philippine, de son côté, fit choix d'un guéridon voisin.

J'avoue que je ne quittais pas des yeux mon étrange compagne. Celle-ci, par contre, semblait m'ignorer complètement. On eût dit que seul le boulevard captait son attention, car elle dévisageait les passants avec cette insolence qu'ont les filles en quête d'amants de passage.

Ce fut à ce moment qu'un nouveau consommateur vint prendre place à une table voisine et tout de suite je crus remarquer que Philippine se mettait à l'aguicher. Je la vis se poudrer, regarder l'inconnu avec des yeux troublants, lui sourire.

Celui-ci avait naturellement fini par s'apercevoir du manège dont il était l'objet et s'était prudemment plongé dans la lecture d'un quotidien du soir.

Mais la belle ne désarmait pas. Elle prit une cigarette.

Or l'homme fumait un cigare ; dès lors, je le considérai comme forcé de répondre aux tentatives galantes qu'on lui dédiait, car, ainsi qu'il était à prévoir, Philippine, après

— Décidément, tu es longue à comprendre. Il m'avait fixé rendez-vous parce que c'est lui qui me fournit de la neige. C'est un gros trafiquant qui alimente tous les petits revendeurs de Montmartre, où cependant il est inconnu, car il procède par intermédiaires. Tu comprends, c'est plus prudent.

— Il me semble pourtant qu'avec toi...  
— Avec moi, c'est exceptionnel. Il m'a été présenté par un officier de marine bien connu dans le monde artistique de la capitale ; tous deux ont fait la guerre ensemble. Il reçoit la drogue de Hollande dans des cruchons de Schiedam truqués.

« Quand j'ai besoin de drogue, je lui téléphone une phrase préparée à l'avance, dans laquelle le nombre de grammes et le lieu de rendez-vous sont exprimés par images. Et, le même soir, nous jouons tous deux notre rôle ; moi, celui de l'hétre ; lui, celui du flâneur qui marche.

— Mais pourquoi pousser la comédie si loin ? Tu n'as pas besoin de conduire ta prétendue conquête à l'hôtel. Ne peut-il pas te glisser la commande dans un taxi, au lavabo, au cinéma ?

— D'accord, mais c'est aussi pour cette raison que tant de marchands d'illusions se font pincer non moins couramment. Force nous est d'ailleurs d'aller à l'hôtel, car il transporte la drogue dans le pilon, également truqué, de sa jambe de bois.

« N'oublie pas qu'en matière de drogue, il faut être pris sur le fait. Or, il quitte le premier l'hôtel et, à ce moment, sa cachette est complètement vide. Moi, je reste dans la chambre sous prétexte d'achever ma toilette ; en réalité, je guette la rue. Si mon compagnon repasse sous la fenêtre, cela veut dire que je peux sortir sans risque. Si, au bout de dix minutes, je ne l'ai pas revu, je me débarrasse de la drogue avant de partir. On peut alors m'interroger, me fouiller même dans le couloir de l'hôtel... Où sont les preuves ?

« Même dans la chambre, pendant la transaction, nous avons soin de nous tenir toujours près du lavabo. Au moindre bruit suspect, je jette dans l'eau la neige, qui se liquéfie avec la facilité que tu lui connais. « Et maintenant, poursuivit Philippine, en route pour l'Étoile ! Nous allons chez la Dame de Pique.

Quelques instants plus tard, nous descendons de taxi devant un immeuble luxueux. Philippine sonna. Au bout du corridor de marbre, un ascenseur nous monta jusqu'au premier étage. Ma compagne poussa l'une des trois portes massives qui s'ouvraient sur le palier.

— Entre, dit-elle en s'effaçant.

(A suivre.) MARIA VAN LEN DE GHEM.

Je reste dans la chambre sous prétexte d'achever ma toilette.

## Le valet de carreau.

C'EST une averse soudaine qui me fit, un soir de printemps, retrouver, rue de Rome, Philippine.

Le taxi dans lequel je venais de m'installer s'était immobilisé à la suite d'un embouteillage. Soudain, la portière s'ouvrit et une femme monta. A ma vue, elle eut une légère hésitation, puis, sans autre forme de procès, se laissa tomber sur la banquette.

— Ah ! ça, s'écria-t-elle, te retrouver ainsi, c'est une veine !

Quelle était cette femme qui semblait me connaître ? Je cherchais et ne trouvais pas.

— Ce que tu peux avoir la mémoire courte ! reprit-elle en riant. Moi, je t'ai reconnue tout de suite... C'est sans doute parce que je suis blonde ; autrefois, à Bruges, j'étais brune.

— A Bruges ?  
— Mais oui. Je suis Philippine, ta voisine de dortoir à la réclusion (1).

Cette fois, je me souvenais. Une brave fille, cette Philippine, serviable et dévouée ; elle avait été condamnée pour trafic de stupéfiants. Moi aussi, j'admirai le hasard.

— Tu m'avais donc reconnue, demandai-je, au moment où je montais ?

Elle fit non de la tête, l'air soucieux. Puis elle jeta un coup d'œil par la glace arrière de la voiture, comme si elle craignait qu'on nous suivît.

— Tu as peur de quelqu'un ? fis-je, comprenant qu'elle s'était jetée, pour fuir quelque danger, dans la première voiture venue.

— Oui, murmura-t-elle.  
— C'est grave ?

A ce moment, nous dépassions la rue de Moscou. Elle m'avoua, enfin rassurée :

— Assez grave, oui. C'est pourquoi je me suis précipitée dans ton taxi, croyant qu'il était encore libre. Je t'avoue que j'ai éprouvé une belle peur en y trouvant quelqu'un ; la veine a voulu que je te reconnaisse. J'étais sauvée, car, s'il m'avait fallu redescendre...

Elle semblait toute frémissante au souvenir du danger auquel elle venait d'échapper. J'interrogeai, de plus en plus intriguée et me souvenant de certaines difficultés qu'elle avait eu autrefois dans le milieu :

— Un homme ?  
— Non, une femme.

— Ah ! fis-je, je crois comprendre ! Tu as un amant qui est marié, sa femme vous a surpris et elle...

Mais Philippine m'interrompit :  
— Tu n'y es pas ; celle à qui j'ai échappé grâce à toi est une indicatrice.

Et, comme je la regardais de plus en plus surprise, elle ajouta :

— Oui, mon petit, une indicatrice qui travaille pour le compte de l'inspecteur M... de la brigade mondaine. Elle m'a prise en filature comme je quittais l'hôtel de la rue de Provence où j'habite. Elle ne se méfiait pas parce qu'elle croit que je ne la connais pas. Mais elle est repérée à Montmartre, où j'ai des copains qui savent ce qu'elle vaut. Une traînée qui, la première fois qu'elle s'est fait pincer avec de la « came », a mangé le morceau et « donné » ses amis.

avoir vainement cherché des allumettes au fond de son sac, se pencha, la mine enjôleuse, vers le lecteur absorbé.

Deux minutes plus tard, le monsieur transportait son verre de fine sur le guéridon de mon amie et le garçon fut appelé pour renouveler les consommations. Cette fois, j'étais désorientée. Où diable Philippine voulait-elle en venir ?

Quelques instants après, le plus simplement du monde, le couple s'en fut bras-dessus bras-dessous. Je remarquai alors que l'homme avait une jambe de bois.

Une demi-heure passa. Soudain j'aperçus Philippine qui, de l'autre trottoir, me faisait signe.

— Alors, lui dis-je, dès que je l'eus rejointe, que signifie cette scène ?

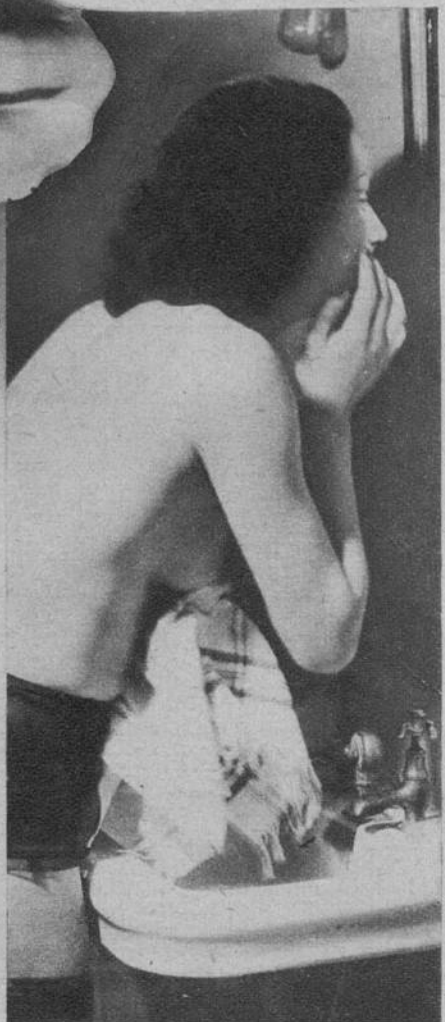
Elle rit.

— Toi qui prétends connaître tout de la vie, ma pauvre fille, me répondit-elle, tu as encore beaucoup à apprendre. L'homme à la jambe de bois, c'est — comment expliquer ? — pour ainsi dire le valet de carreau d'un jeu de cartes ; un messenger...

« Oui, c'est cela. C'est le valet de carreau du jeu de l'aventure que nous jouons sur le tapis vert du plaisir, avec, comme adversaire, la police.

« Il n'est pas, comme tu semblais le croire, un ami de rencontre ; je le connais au contraire depuis de longs mois et, ce soir, il m'avait fixé rendez-vous.

— Mais, alors, pourquoi cette comédie tout à l'heure à la terrasse ?



(1) Voir La Cage aux Vices.



*Nous fûmes tous affectés aux travaux de déblaiement des bâtiments incendiés.*

*Ci-contre : Toute la journée, nous dûmes rester dans nos cellules.*

VIII (1)

#### Un homme gracié.

La journée qui suivit cet après-midi et cette nuit mémorables fut absolument calme, d'un calme même qui n'était pas fait pour nous rassurer. C'était un dimanche, jour de repos. La cloche ne sonna pas à l'heure de l'office ; le pasteur vint simplement au milieu de la galerie et lut quelques versets de la Bible ; nous étions ainsi privés d'une de nos rares distractions : le chant des cantiques dans le petit temple où la rigueur des règlements se relâchait chaque semaine pendant une demi-heure.

Toute la journée nous dûmes rester dans nos cellules ; à midi et le soir à l'heure du dîner, les cuisiniers nous apportèrent une assiettée de soupe. Ce fut tout ce que nous eûmes à manger ce jour-là. Bien entendu, nos provisions de tabac nous avaient été retirées.

Vingt-quatre heures sans rien faire, sans avoir même, pour se distraire, le va-et-vient imposé d'ordinaire par le règlement : voilà qui promettait. Quelques-uns avaient bien essayé encore de protester, de crier, de secouer les barreaux de leur cellule, mais ils n'avaient eu aucun écho et leur colère s'était vite apaisée. La plupart, prostrés sur leur couchette, attendaient avec angoisse les suites de notre révolte. Le soir seulement, avant que les lampes fussent allumées, un prisonnier, un émigré russe qui était là pour avoir tué sa maîtresse un soir de fête, troubla le silence. Lentement, presque à mi-voix, il commença de chanter un air de chez lui, un de ces airs nostalgiques qui vous tordent les nerfs et vous feraient vous jeter à l'eau. C'était le coup de grâce ; ce damné Russe aurait été chargé par le préfet de chanter ainsi qu'il n'aurait pas fait mieux. Lorsqu'il se tût, nous étions vidés. Pas un de nous ne trouva le courage de protester ni de jeter à ce « semeur de découragement » la bordée d'injures qu'il

(1) Voir *Police-Magazine* n° 205 à 212.

*En bas : Je fus appelé vers dix heures dans le bureau du préfet.*



*Le général avait un visage glabre, sévère, les yeux abrités par une épaisse touffe de sourcils.*

aurait reçue en toute autre circonstance.

La nuit tomba là-dessus et il n'y en eut pas beaucoup qui dormirent jusqu'à l'aube suivante. Le lendemain, le travail reprit aux heures régulières, mais, cette fois, sous la surveillance de gardes armés et nous étions prévenus qu'une simple parole échangée suffisait pour nous faire tirer comme un lapin. Les ateliers ayant été complètement détruits, nous fûmes tous affectés aux travaux de déblaiement des bâtiments incendiés. Quel travail ! Nous avions les mains et les épaules arrachées par les poutres, les matériaux qu'il fallait retirer des décombres et transporter sur les camions qui stationnaient dans les cours. Ce n'était que le commencement du régime de répression qui allait nous être infligé.

Les mouchards qui avaient dénoncé notre projet avaient, bien entendu, fait leur sale besogne jusqu'au bout, et tous les meneurs, Crossley en tête, avaient été signalés. Il y en avait même eu quelques-uns de plus qu'il n'était exact, comme je vais l'expliquer plus loin.

Les « leaders », comme on dit là-bas, furent les premiers appelés chez le préfet. Ils étaient d'ailleurs condamnés d'avance et cette comparaison n'était qu'un simulacre de jugement ; il était absolument inutile de se défendre, d'exposer les raisons qui nous avaient amenés à la révolte et surtout il était extrêmement maladroit de vouloir accuser tel ou tel geôlier de brutalité, toute explication était une aggravation de notre cas. Le préfet se mettait en colère, hurlait des menaces : « Je vous aurai, entendez-vous, je vous aurai jusqu'aux os ! » et les punitions tombaient.

Naturellement, elles tombaient à tort et à travers, frappant certains pauvres bougres qui n'avaient fait pendant la première partie de l'émeute que suivre une foule à laquelle il aurait été mal avisé de vouloir résister.

La peine de la strap, la fameuse lanterne large d'une main, et celle du donjon, dont j'ai déjà dit toute l'horreur, étaient distribuées à profusion. Il y eut plus de deux cents bagnards condamnés à la première et, pendant quatre jours, le bourreau fit défiler les malheureux dans la grande cour et s'en donna à cœur joie sur leur pauvre chair meurtrie. Les coups tombaient faisant un bruit sourd et dès le troisième se mêlaient aux cris de douleur des punis. Ceux-ci rentraient ensuite dans leur cellule, les yeux hagards, se traînant avec peine et devaient rester debout la face contre le mur, ils avaient le dos tellement à vif qu'il leur était impossible de s'étendre et leur supplice s'en trouvait prolongé d'autant.

Pour le donjon, il eût été trop petit pour contenir tous les condamnés ; le préfet eut alors l'idée diabolique d'utiliser une galerie souterraine qui, depuis longtemps, avait été condamnée et jugée malsaine par le service sanitaire. Il la fit rouvrir et une cinquantaine de forçats y furent entassés ; ils durent vivre dans ce réduit près d'un mois, n'ayant qu'un repas par jour et ne pouvant disposer ni de lavabo, ni de water-closet, pas même d'un simple seau hygiénique. La maladie ne devait pas tarder, bien entendu, à décimer ces malheureux ; plus de vingt d'entre eux durent à leur sortie être hospitalisés et certains ne pourront jamais se guérir des infirmités qu'ils ont contractées en ces trente jours de supplice.

Notre révolte avait été violente, c'est certain, nous avions commis l'erreur d'incendier les ateliers, mais aucun garde n'avait été tué ; aucun même n'avait été gravement blessé ; il n'y avait donc aucune raison, aucune justice surtout à punir avec une telle sévérité des hommes pour la plupart innocents.

Par ailleurs, l'enquête officielle commençait. Il est inutile de dire que la révolte de Saint-Vincent avait fort ému les autorités. Le ministre de la justice lui-même était venu au bagne voir les dégâts causés par l'incendie ; il avait promis que toute la lumière serait faite sur cette affaire autant dans les responsabilités immédiates que dans les plus lointaines. Or, dans les quinze

jours qui suivirent, tous les autres bagnes nous imitèrent sans obtenir d'ailleurs d'autre résultat que le nôtre. Je n'ai pas eu sur ces révoltés des détails très précis, mais je sais que, dans le bagne de Strong Mountain, il y eut trois prisonniers tués et trente gardes blessés. Il fut nécessaire d'appeler à l'aide la milice et 400 hommes du régiment de la Royal Horse Artillery qui se trouva en garnison dans la ville. Là, d'ailleurs, comme chez nous, le mouvement avait échoué par la faute des mouchards : les gardes, prévenus de ce qui se tramait, avaient tiré sur les bagnards à la première désobéissance et trois malheureux étaient tombés sous leurs balles. La réaction avait été immédiate et la révolte, qui avait été vivement réprimée, était devenue sauvage : les gardes fautifs avaient été quasi écharpés, mais il n'y avait eu aucun dégât matériel.

Tous ces mouvements avaient inquiété l'opinion publique. Les journaux avaient vigoureusement attaqué le Gouvernement, exigeant des explications et des enquêtes ; en outre les familles des bagnards punis avaient fait jouer diverses influences politiques pour que le sort de leurs parents fût adouci et que les innocents fussent graciés.

Le ministre de la Justice avait donc décidé de vider la question et avait chargé le surintendant général Hughes de mener l'enquête au bagne de Saint-Vincent, celui dont la révolte avait fait le plus de bruit à cause de l'incendie.

Tout d'abord, — nous l'avons su après, — le surintendant s'efforça de tirer la vérité des geôliers et du préfet, mais, bien vite, sous leurs déclarations, il sentit des réticences et des contradictions qui lui donnèrent l'éveil. Il lui était impossible ainsi de mener son enquête avec fruit. Le général Hughes était renommé pour son honnêteté, il n'aurait voulu à aucun prix que cette réputation tombât sur une affaire de bagne et qu'on pût un jour, comme cela était arrivé à un de ses confrères, le stigmatiser du surnom de « garde-chiourme de première classe ». Sa décision fut vite prise ; il résolut, malgré le gros travail que cela représentait, d'interroger tous les prisonniers. Il fit afficher à divers endroits un avis, rédigé en français et en anglais, par lequel il nous annonçait que chacun pourrait lui parler en toute liberté, sans risquer aucune punition ni mauvaise note. Il nous

*En passant devant la cellule 532, je n'eus pas le courage de partir sans avoir, une dernière fois, serré la main de mon vieil ami Beauchamps.*



# BAGNARD DANS LES NEIGES

suffirait de donner notre nom et notre matricule au sous-préfet pour être convoqués dans les jours qui suivraient.

J'avoue que cette décision fit grand bruit parmi nous ; bien qu'il fût toujours interdit de parler, nous arrivâmes à nous entendre sur une ligne de conduite. Le mieux était qu'il n'y eût aucune défaillance et que tous nous fissions notre déclaration honnêtement, c'est-à-dire en reconnaissant les faits à notre charge, mais en expliquant par le détail les multiples raisons qui nous avaient amenés à la révolte.

Il fut fait comme il avait été décidé. Dès le lendemain, le général Hughes commença les interrogatoires. Un à un, nous étions appelés dans le bureau du préfet. Là, au centre, siégeait le général. Il avait un visage glabre, sévère, les yeux abrités d'une épaisse touffe de sourcils, mais un regard honnête et loyal ; à sa droite était un jeune officier qui, sur un signe, prenait de temps à autre, note de nos accusations, à gauche un sténographe qui prenait intégralement chacune de nos dépositions.

Dès que nous entrions, le général, tenait à préciser chaque fois notre entière liberté de parole :

— Matricule X, Y ou Z, vous êtes prié de parler sans crainte et sans haine. Vous n'avez à redouter aucune punition d'aucune sorte ; M. le préfet a reçu à ce sujet des instructions formelles. Je vous écoute.

Pour ma part, j'avoue que je n'ai pu m'empêcher de sourire en regardant le préfet, car il avait plutôt l'air piteux. Il a dû d'ailleurs, au cours de ces dépositions, en entendre de dures. Nous avions tous pour lui une haine solide et, s'il n'avait tenu qu'à nous, il n'aurait pas fait long feu dans l'administration pénitentiaire.

J'ai commencé alors mon récit ; j'ai fait la description des misères que j'avais vues infliger à certains de mes camarades, j'ai raconté l'histoire de Crossley, j'ai essayé de faire comprendre comment on appliquait, à tort et à travers, les peines de la strap et du donjon, et pour édifier le général, je lui ai décrit la peur panique de ce pauvre gosse de Jack Black qu'ils ont fait mourir de misère et de chagrin après l'avoir sorti moribond de la fameuse galerie. Pour finir, j'ai ajouté : « Mon général, je parle avec d'autant plus de liberté et de sincérité que, pour ma part, j'ai beaucoup moins souffert que la plupart de mes camarades ».

J'ai eu d'ailleurs l'impression que cette déclaration avait fait son effet.

Avant de me faire reconduire au travail, le général me posa encore quelques questions sur les raisons pour lesquelles j'étais à Saint-Vincent et je laissai la place au suivant.

Cette enquête, menée avec une honnê-

teté et un scrupule rares, devait avoir par la suite la plus heureuse répercussion, mais, en attendant, cinq malheureux attendaient dans la cellule de pénitence que l'on voulût bien les juger à Montréal.

Ces cinq hommes avaient été désignés par les mouchards et, comme il faut bien des coupables, les autorités s'en étaient saisies sans davantage s'inquiéter de leurs responsabilités. Coûte que coûte il fallait faire des exemples et ces cinq bagnards étaient aussi bons que d'autres pour payer.

Le malheur est que deux d'entre eux, au moins, étaient parfaitement innocents.

Le sort qui leur était infligé avant le jugement est l'un des plus terribles qui soient, car je ne connais rien, pas même le donjon, qui puisse être comparé à la cellule de punition. Le jour n'y pénètre que par un petit judas de dix centimètres carrés environ, on ne peut entendre aucun bruit, les repas sont glissés par une chaudière, c'est en quelque sorte l'angoisse du tombeau qui vous étreint.

C'est après plusieurs mois de ce régime que Crossley, Layan, Macdonald, Paliakoff et Sim-Kende furent entraînés à Montréal pour être jugés. Ils n'étaient guère en état de protester contre les accusations qui les accablaient et leurs juges eurent une partie belle dont ils profitèrent largement. Ils prononcèrent des sentences iniques, allant de sept à quinze ans d'aggravation de peine. J'avais quitté le bagne lorsque ces jugements eurent lieu et je ne puis donc rien dire de ce que firent et pensèrent les autres bagnards. Je sais seulement que, depuis, quelques grands avocats se sont intéressés au sort des cinq condamnés ; ils tentent d'obtenir une révision du procès et se promettent alors de confondre les mouchards qui seront obligés de venir témoigner publiquement.

Quelle misère de constater que, dans la souffrance physique et morale du bagne, il puisse y avoir des hommes capables d'une telle lâcheté : vendre leurs compagnons pour une problématique remise de peine ! Les pauvres bougres qui sont là, rejetés par la société, doivent se mêler même du camarade de travail, de celui vers lequel on serait tenté d'avoir un élan de confiance. Si l'on tient à sa sûreté, attention, il faut garder sa langue, car le mouchard est toujours prêt à faire sa sale besogne.

J'ai vécu ainsi dans la méfiance et la prudence tout le temps que j'ai passé au bagne de Saint-Vincent et cela sans doute m'a valu de n'être que très rarement dénoncé et de toujours pouvoir faire la preuve de mon innocence.

J'espère que mes amis pourront tirer de la confrontation avec leurs accusateurs une amélioration à leur sort, car, je le jure, deux d'entre eux sont absolument innocents et les deux autres n'ont été amenés à se révolter qu'à la suite de mauvais traitements accumulés pendant des mois.

Pour l'ensemble du régime pénitentiaire notre révolte aura cependant eu un heureux résultat, car le surintendant Hughes, à la suite de son enquête, a fait un rapport qui alarma les pouvoirs publics. Le préfet de Saint-Vincent fut cassé et rien n'a pu le faire rester en place, ni les prières ni les menaces dont ses amis politiques ont importuné le ministre de la Justice. Certains gardiens, ceux dont les prisonniers s'étaient plaints le plus fréquemment, ont été déplacés et envoyés dans de petites prisons de province en disgrâce.

Maintenant les bagnards ont le droit de demander le rapport du préfet, de lui exposer les motifs de réclamation sans avoir à craindre les répressions que j'ai connues, et, s'ils sont punis injustement, le gardien fautif de l'erreur doit payer une amende de dix dollars. C'est déjà une garantie sérieuse de leur honnêteté, car les geôliers ne sont pas si royalement payés qu'ils puissent se payer le luxe de perdre dix dollars pour assouvir leur haine.

En outre, les prisonniers ont le droit maintenant de toucher avec leur tabac du papier pour cigarettes, ce qui supprime tout un commerce honteux dont j'ai vu naître souvent des rancunes tenaces et quasi mortelles. Au travail, le règlement ne

*Le lendemain un bateau partait pour Dunkerque.*

s'est guère adouci, mais cependant les gardes ont reçu l'ordre d'être plus humains, et, si, de temps à autre, un bagnard souffle un peu sur sa tâche et garde quelques secondes de repos, les coups de crosse ne lui tombent plus au creux des reins ou sur les omoplates. En un mot, nous avons échoué dans notre course vers la liberté, mais nous avons obtenu d'être considérés comme des êtres humains.

Combien de temps cela durera-t-il ? Peut-on espérer que les mesures prises au lendemain de l'enquête seront encore valables dans un an ? Je ne sais, car, hélas ! la méchanceté reprend vite le dessus dans les bagnes, et il est si facile pour les geôliers de donner libre cours, sans crainte, à leurs mauvais instincts.

Un mois environ après les événements que je viens de décrire, je fus appelé vers dix heures dans le bureau du préfet. Le nouveau était un garçon jeune, au regard loyal, qui, dès mon arrivée, me dit : « Asseyez-vous ! »

Il prit un dossier sur la couverture duquel était simplement inscrit mon numéro matricule. Il le feuilleta pendant quelques secondes, hochant de temps en temps la tête comme pour approuver ses pensées. Enfin, relevant brusquement les yeux sur moi :

*(Suite page 14).*

FRENCHY.

*Le souvenir de ma mère m'a aidé à oublier ces années de folie et de misère.*



# Sarre

## rouge et brune



Le cadavre fut retrouvé dans un bois, pendu à la maîtresse branche d'un grand arbre. (Nyl.)

La décision prise à la Société des Nations de porter à 5 000 hommes les effectifs de la police internationale a été accueillie ici de façons diverses.

Ce qui frappe surtout, c'est que les Allemands se soient tout de suite ralliés à cette initiative. On ne se gêne pas pour affirmer que les troupes italiennes, suédoises, anglaises et néerlandaises, dont les premiers contingents débarqueront à Sarrebrück d'ici la fin de l'année, ajouteront peut-être au pittoresque de la rue, mais que, pratiquement, leur action sera nulle.

Les nazis sont trop bien enrégimentés, trop bien armés, fin prêts pour tout dire, pour s'effrayer d'une mesure qui, tout compte fait, à leur point de vue, vaut encore mieux que l'occupation du territoire par les troupes françaises.

Ce qui domine la situation, c'est le fait que le gouvernement occulte du *Deutsche Front* se rit ouvertement, aujourd'hui, du pouvoir légal de la Commission gouvernementale dont il foule aux pieds toutes les ordonnances.

Nous aurons l'occasion de faire là-dessus plus d'une révélation.

Je vous ai narré cette promenade à la campagne. Il n'y a vraiment pas de quoi s'attendrir. Mais veuillez plutôt prêter cinq minutes d'attention à l'aventure qui advint à Richard Malsbach.

Richard Malsbach était un de ces nazis que le Dr Burckel, commissaire allemand

aux affaires sarroises, utilise à Sarrebrück à des besognes connues de lui seul.

Il faut vous dire qu'alors le *Deutsche Front* traversait une période difficile. Son chef s'appelait Spaniol, mais, pour des raisons mal définies, Burckel avait décidé de retirer à celui-ci sa confiance. On sait ce que cela sous-entend, depuis certaine histoire arrivée à Heines et à Rœhm! Donc, Spaniol résistait et, avec lui, beaucoup de ses amis dont Richard Malsbach eut assurément le tort de faire partie.

Burckel résolut d'en finir et d'imposer à tous l'homme de son choix, le glabre et funèbre Pirro qui se coiffe « à la Hitler » pour affermir son autorité.

On s'enquit d'un bouc émissaire, assez peu compromis en Sarre pour que sa disparition ne soulevât, de la part des autorités, aucune difficulté sérieuse et, en même temps, suffisamment connu des initiés pour que l'exemple ne demeurât pas vain. L'agent de liaison Richard Malsbach remplissait toutes les conditions requises.

Un soir, Malsbach est occupé à rédiger un quelconque rapport dans l'un des bureaux de l'espèce de caserne qui, à Sarrebrück, sert de quartier général au *Deutsche Front*. Un camarade ouvre la porte et dit :

— Le Gruppenführer te demande au téléphone.

Dans la hiérarchie brune, le Gruppenführer occupe un échelon très élevé. Dans la Sarre, ce grade, dont le port est d'ailleurs illégal, équivaut à celui d'un commandant de plusieurs régions.

Que peut bien vouloir le Gruppenführer de Sarrebrück à un modeste agent de liaison ?

— Allô ! Richard Malsbach ?

— A vos ordres, mon Führer.

— Mission spéciale. Rendez-vous immédiatement au Helmgarten où une voiture vous attend. On vous communiquera mes instructions.

Une mission spéciale ? Les desseins d'un supérieur étant impénétrables, Malsbach ne s'étonne pas. Le temps de boutonner son manteau et le voici qui vole où le devoir l'appelle.

L'auto est à son poste. Le chauffeur, un nazi, bien entendu, abandonne le volant, tire une enveloppe de sa poche et s'adresse à l'agent de liaison :

— Vous rendre sans délai à Kusel et remettre ce pli secret au chef de district.

Le chauffeur salue et abandonne sa voiture à Malsbach qui, incontinent, prend le volant, embraye et accélère.

Kusel est un petit bourg du Palatinat situé, dans une région montagneuse, à quelques kilomètres de la frontière sarroise. Son importance tient tout entière à ce fait que, dans la stratégie nazie, Kusel occupe une position de choix au carrefour des routes palatines, rhénanes et sarroises. Un poste de T. S. F. des bureaux de propagande y ont été aménagés, sans compter que deux régiments hitlériens cantonnent en permanence dans les environs. Le « district » de Kusel qui sert aujourd'hui de base de ravitaillement et d'agitation au front allemand peut être appelé demain à jouer un rôle encore plus actif, pour peu que les événements viennent à se gâter.

Trois heures de route par des chemins qu'il connaissait bien n'étaient pas pour effrayer Richard Malsbach.

Il faisait nuit noire quand il franchit la frontière. Jamais plus on ne devait le revoir à Sarrebrück.

L'attentat fut porté au compte des frontaliers antihitlériens, ce qui permit au *Deutsche Front* de hurler à la persécution et de donner à ses repréailles un caractère de vengeance légitime. Il faut savoir utiliser, n'est-ce pas ? les moindres circonstances !

Néanmoins, ce cadavre retrouvé dans un bois, pendu à la maîtresse branche d'un grand arbre, donna à réfléchir à Spaniol et à ses amis. L'agitateur encaissa le coup sans protester, mieux : il sollicita un congé que personne ne lui refusa. Il végète actuellement quelque part en Allemagne, on ne sait pas très bien où. Et c'est le souple et obéissant Pirro qui a pris sa succession. Toutefois, deux précautions valent mieux qu'une, les maîtres du Reich qui, d'après

les estimations les moins osées, transfèrent chaque mois près d'un million de francs à la propagande antifrançaise dans la Sarre, ont adjoint au Pirro à la longue figure un curieux bonhomme tout rond, ouvert et cordial qui n'a l'air de rien du tout si ce n'est d'un professeur de maintien pour jeunes Gretchen : M. Theisen.

Retenez ce nom. M. Theisen fait l'effet d'un *debater* à la Cour anglaise qui vous emprisonnerait le plus courtoisement du monde dans le filet serré de son argumentation.

Les attentats nazis ? Baste ! des cas de légitime défense, considérablement grossis.

Les bombes, les menaces, l'intimidation ? Est-on sûr qu'il ne s'agit point là de calomnies telles qu'en répandent les nombreux juifs chassés du III<sup>e</sup> Reich.

Je cite des cas précis. M. Theisen a un geste vague de la main.

— Des erreurs... Excès de zèle aussi, bien compréhensibles de la part des bons Sarrois exaspérés par les provocations du *Front de la Liberté* (1).

S'il y a des bons Sarrois, il doit y en avoir des mauvais. Je risque la question.

— Certainement, convient M. Theisen. Mais pas tant qu'on le colporte. Voyez les magasins : tous pavoisés à nos couleurs ! Les trois quarts des journaux marchent avec nous ; les cinémas ne passent que nos actualités ; nos salles de réunion sont toujours pleines à craquer. D'un signe nous pouvons mobiliser 100 000 hommes à Sarrebrück ou à Sarrelouis. Tout cela n'est-il pas probant ?

— Sans doute, cependant combien cela vous donnera-t-il de voix ? M. Max Braun m'affirmait que le *Front de la Liberté* réunirait 30 à 40 p. 100 des suffrages. Si on ajoute à cette estimation les bulletins des catholiques antihitlériens...

Pour une fois, le premier lieutenant de Pirro sembla perdre son flegme. Je crus même un moment qu'au nom de Max Braun il allait écumer, voir rouge, casser quelque chose enfin.

— Comment ! lança-t-il, vous allez chercher vos informations chez Braun et ce bandit, dont les vrais Allemands se disputent l'honneur de régler le compte quand l'heure sera venue, ose soutenir que son mouton à cinq pattes recueillera plus de 10 p. 100 des suffrages ! Dix pour cent de juifs, de bolchevistes, de socialistes, de traîtres vomis par la communauté germanique, c'est encore lui faire la part belle à votre Max Braun ! *Heil Hitler !* monsieur.

Désormais, quand je voudrai exaspérer le taureau, je saurai comment m'y prendre.

Mais tout ceci n'est pas, hélas ! de la plaisanterie.

Quand les nazis sarrois affirment que 90 p. 100 des voix leur sont favorables, ils s'en réfèrent à leurs pointages minutieux. Leur confiance, excessive certes, repose sur tout un système d'investigations, un réseau policier dont je vais essayer de vous expliquer le fonctionnement. C'est unique au monde et absolument inconnu partout ailleurs qu'en Sarre. Et encore, si la grosse majorité des Sarrois obéit à l'attraction de ce mécanisme invisible, bien peu de gens pourraient vous dire de quels rouages il est fait.

Rendons aux Allemands cette justice : en matière de police et d'espionnage, on ne fait pas mieux qu'eux, quand ils veulent s'en donner la peine. Or, dans la Sarre, ils se sont surpassés.

Prenons un exemple concret. Dans les derniers jours de novembre, un grand journal de Sarrebrück dont la rédaction s'était assurée une large clientèle grâce à ses convictions libérales et farouchement antihitlériennes, se trouva soudain en difficulté. Un mauvais vent soufflait sur l'administration et les crédits se faisaient de plus en plus rares. Or, en vingt quatre heures,

(1) Antihitlérien et pour le *statu quo*.

A droite : La 46<sup>e</sup> compagnie R. A. S. G. de la garnison de Shorncliffe, près de Folkestone, se prépare à rejoindre les forces internationales dans la Sarre. Les officiers étudient l'itinéraire. (K.)

la situation se dénoua grâce à l'entremise d'un bailleur de fonds domicilié à Paris et qui désirait voir se poursuivre activement les nobles campagnes du journal en question. Un accord de principe fut signé, une option fut prise, et notre directeur revint à Sarrebrück. De nouveaux maîtres l'y avaient précédé. Le généreux capitaliste ? Un hitlérien pur sang. Le journal passait de mains. Et voilà comment, un matin, à leur réveil, les Sarrois apprirent que le *Deutsche Front* marquait un point de plus.

Cette petite histoire n'a l'air de rien. Elle montre cependant que les agents de M. Theisen se sont introduits partout, que rien ne leur échappe et que ni l'esprit de décision ni l'argent ne leur font défaut.

Le général anglais Brind exercera le commandement en chef des forces de police de la Sarre pendant le plébiscite. Le voici (à gauche) avec sa fille et son fils. (K.)



In Treue  
nue für  
DEUTSCHLAND





...ise d'un  
...é désirait  
...s campa-  
...de prin-  
...et notre  
...aux ma-  
...italiste ?  
...assait de  
...leur ré-  
...he Front  
...e montre  
...sont in-  
...e et que  
...t défaut.  
...ndement  
...pendant  
...a fille et

J'ai eu sous les yeux, je ne vous dirai pas comment, bien entendu, copie d'un rapport adressé au commissaire Bruckel par un certain Münzer, délégué par la Gestapo (1) de Trèves — laquelle se tient en contact aussi suivi qu'illicite avec les troupes du Deutsche Front — aux fins d'espionner les fonctionnaires sarrois dont les convictions laissent à désirer.

Münzer connaît son métier. Il a commencé par s'entourer d'une équipe de gaillards qui n'avaient pas leurs yeux dans les poches. Après quoi, comme le déchiffrement du courrier, l'interception des communications téléphoniques non plus que les filatures ne rendaient pas, le policier eut recours à la provocation.

On n'eut pas de mal d'introduire dans les milieux d'émigrés plusieurs mouchards bien stylés. Leur tâche consistait à entrer en relations avec les familles de fonctionnaires dont certains des membres résidaient en Allemagne.

— Votre frère (ou votre oncle, selon les cas) est pourchassé par la Gestapo. Si les hitlériens mettent la main dessus, il doit s'attendre au pire, car il est fortement compromis. Mais le front rouge international veille sur lui. C'est en son nom que je viens vous trouver. Il faut nous aider. Alerte ceux de vos amis qui ont encore des parents de l'autre côté. Nous avons une réunion demain soir dans un café de la Schlossplatz.

La nasse était prête. Ce n'est pas plus difficile que cela. La suite, le rapport de Münzer nous la dévoile dans toute sa beauté. Voyez plutôt :

En résultat du travail de pénétration que nous avons poursuivi, a eu lieu, ce soir 17 septembre, la concentration des éléments anti-allemands appartenant aux administrations suivantes : bureau des assurances publiques, bureaux I et II du cadastre, bureaux de l'état civil et du travail, tribunaux du commerce et de l'industrie.

(1) Police prussienne d'État.

Au-dessous : « Garde la fidélité à l'Allemagne ! », tel est le sens de cette affiche de propagande. (I. P. S.)



La réunion devait se donner, sur nos indications, dans un établissement situé Schlossplatz, non loin du tribunal. L'établissement fut pris sous notre surveillance à partir de dix-neuf heures. Les postes, bien disposés, ont pu identifier tous ceux qui arrivaient. En tout, vingt-sept personnes — dix-neuf hommes et huit femmes — se sont présentés. Selon le rapport verbal de deux de mes hommes qui se tenaient en permanence dans le café, tous ces gens ont paru étonnés qu'on les ait fait déranger pour rien. Certains parlèrent de supercherie et s'attablèrent ; d'autres, plus inquiets, rentrèrent bientôt chez eux.

Il ne nous a pas été difficile non plus, grâce au groupe auxiliaire B. D. M. S., de nous procurer seize photographies sur vingt-sept. Nous les joignons à la présente note ainsi que les noms des vingt-sept personnes et les renseignements habituels les concernant.

S. 17 septembre 1933.  
Signé : MUNZER.

Ceci se passe de commentaires. Vous vous doutez un peu que les vingt-sept malheureux diables qui ont donné dans le piège tendu par un sinistre gredin sont aujourd'hui classés, du fait même qu'ils se sont dérangés, parmi les pires adversaires du III<sup>e</sup> Reich. Leur fiche signalétique est à jour, avec la photographie dans le coin. Il y manque peut-être les empreintes digitales, mais ce détail n'empêchera pas les terroristes de Pirro et de Theisen de les retrouver le moment venu.

Peut-être maintenant ne serez-vous pas fâché d'apprendre ce qu'est au juste ce B. D. M. S. dont parle Münzer. Je vais satisfaire à ce désir.

Le Bund Deutscher Mädel (Saar) est un organisme exclusivement féminin appelé, en quelque sorte, à doubler les sections brunes. Pour occulte qu'elle soit, l'action du B. D. M. S. est considérable. Je m'empresse d'ajouter qu'elle s'exerce sous les formes les plus imprévues.

Bien des serveuses de brasserie, des dames quêteuses, d'aimables démarchées qui vous offrent à domicile un agrandissement photographique gratuit sont immatriculées au B. D. M. S. Et je n'oublie pas l'ouvreuse de cinéma qui vous place à côté d'une jolie danseuse, laquelle vous demande ce que vous pensez des actualités choisies que la Ufa déroule sous vos yeux, non plus que la dame du vestiaire qui laisse s'égarer sa main dans les poches de votre manteau. Et la vendeuse de bonbons qui a deux choix de paquets-surprises, l'un aux trois couleurs sarroises — si mal portées — l'autre à celles du III<sup>e</sup> Reich.

Un réflexe malheureux, une pensée futile et vous êtes dénoncé ! Votre calvaire commence. Tout à l'heure, vous serez pris en filature. Demain, votre logeur, votre patron, vos relations, les commerçants de votre rue seront habilement interrogés par le soi-disant représentant d'une maison de crédit. Quand vous rejoindrez des amis au café, vous vous tromperez si, voyant deux tables plus loin, un homme penché sur le creux de sa main, vous affirmez qu'il est en train de déchiffrer l'énigme de sa ligne de vie. Ce qu'il étudie avec tant d'application, c'est une collection de portraits miniatures de vos amis et connaissances ; il cherche à mettre un nom sur le visage des gens qui, ce soir, vous accompagnent.

Rien n'est laissé au hasard et, surtout, n'allez point attribuer à mon goût du mystère l'admiration que j'éprouve malgré moi pour ces efforts insensés. Il faut être à la fois rudement inventif et méthodique pour imaginer une pareille mécanique et savoir, de surcroît, la faire marcher.

Songez un peu ce que cela présuppose d'efforts, d'organisation, de travail, d'hommes, d'argent. Il y a aussi les risques. Plus d'un pisteur, d'un photographe bienveillant ou d'un pickpocket amateur s'est fait proprement casser la figure par les partisans de Max Braun. Et là, on ne peut qu'applaudir à tout rompre !

Un mécompte de ce genre est celui dont furent victimes, il n'y a pas quinze jours, trois hitlériens particulièrement entreprenants !

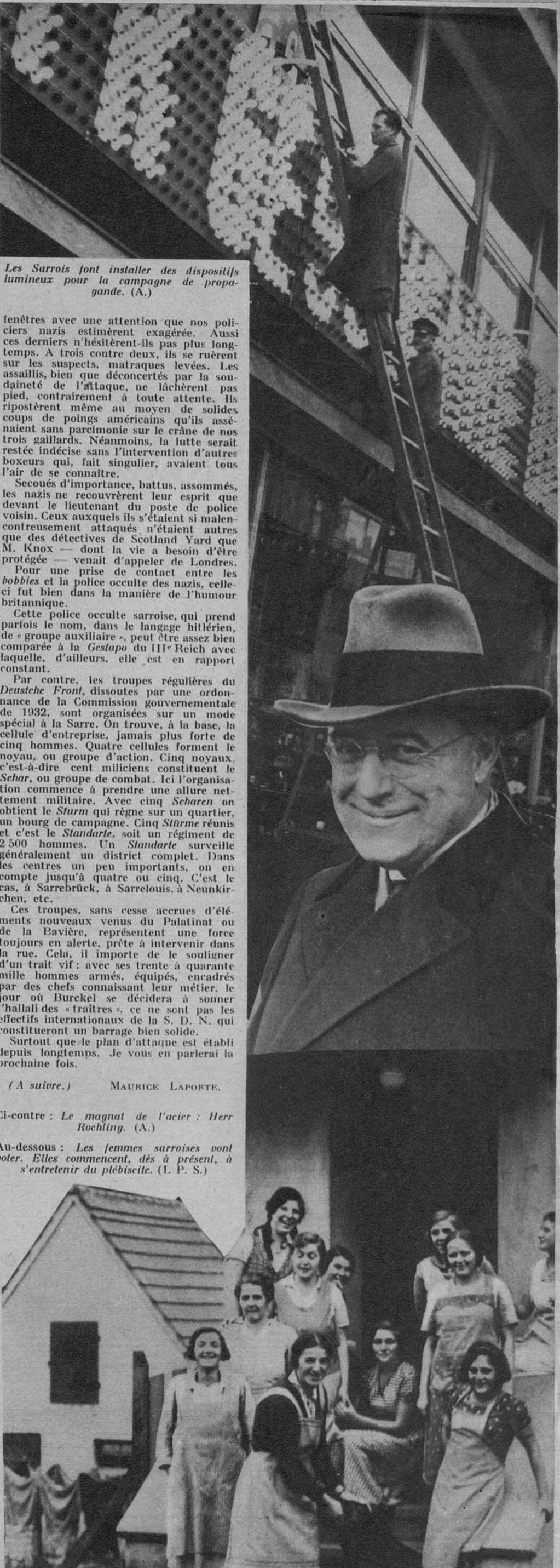
Sachez d'abord que M. Knox, sujet britannique et président de la Commission gouvernementale, habite, place du Château, un amour de petit hôtel enfoui sous le lierre.

Naturellement, M. Knox, qui, en attendant le plébiscite, joue loyalement le fair play, est visé au même titre que tous les « mauvais Allemands ». On a tenté d'introduire chez lui une bonne du B. D. M. S., puis un chauffeur du Deutsche Front. On a branché son téléphone à une table d'écoute, on n'a même pas reculé devant les frais d'une installation de microphones dans sa chambre à coucher. Toutes ces petites ruses ont été éventées les unes après les autres.

Pourtant, comme M. Knox figure sur la liste rouge et que Pirro ne doit rien ignorer de ses moindres faits et gestes, une escouade triée sur le volet est chargée de ne pas le quitter d'une semelle.

Donc, l'autre jour, le président recevait chez lui ses collègues de la Commission et trois pisteurs nazis observaient du dehors, faute de mieux, ces allées et venues qui leur paraissaient insolites.

Ils n'étaient pas seuls. Deux promeneurs que leurs pas ramenaient invariablement devant la grille de l'entrée scrutaient les



Les Sarrois font installer des dispositifs lumineux pour la campagne de propagande. (A.)

fenêtres avec une attention que nos policiers nazis estimèrent exagérée. Aussi ces derniers n'hésitèrent-ils pas plus longtemps. A trois contre deux, ils se ruèrent sur les suspects, matraques levées. Les assaillis, bien que déconcertés par la soudaineté de l'attaque, ne lâchèrent pas pied, contrairement à toute attente. Ils ripostèrent même au moyen de solides coups de poings américains qu'ils assaillirent sans parcimonie sur le crâne de nos trois gaillards. Néanmoins, la lutte serait restée indécise sans l'intervention d'autres boxeurs qui, fait singulier, avaient tous l'air de se connaître.

Secoués d'importance, battus, assommés, les nazis ne recouvèrent leur esprit que devant le lieutenant du poste de police voisin. Ceux auxquels ils s'étaient si malencontreusement attaqués n'étaient autres que des détectives de Scotland Yard que M. Knox — dont la vie a besoin d'être protégée — venait d'appeler de Londres.

Pour une prise de contact entre les bobbies et la police occulte des nazis, celle-ci fut bien dans la manière de l'humour britannique.

Cette police occulte sarroise, qui prend parfois le nom, dans le langage hitlérien, de « groupe auxiliaire », peut être assez bien comparée à la Gestapo du III<sup>e</sup> Reich avec laquelle, d'ailleurs, elle est en rapport constant.

Par contre, les troupes régulières du Deutsche Front, dissoutes par une ordonnance de la Commission gouvernementale de 1932, sont organisées sur un mode spécial à la Sarre. On trouve, à la base, la cellule d'entreprise, jamais plus forte de cinq hommes. Quatre cellules forment le noyau, ou groupe d'action. Cinq noyaux, c'est-à-dire cent miliciens constituent le Schar, ou groupe de combat. Ici l'organisation commence à prendre une allure nettement militaire. Avec cinq Scharen on obtient le Sturm qui régit sur un quartier, un bourg de campagne. Cinq Stürme réunis et c'est le Standarte, soit un régiment de 2 500 hommes. Un Standarte surveille généralement un district complet. Dans les centres un peu importants, on en compte jusqu'à quatre ou cinq. C'est le cas, à Sarrebrück, à Sarrelouis, à Neunkirchen, etc.

Ces troupes, sans cesse accrues d'éléments nouveaux venus du Palatinat ou de la Bavière, représentent une force toujours en alerte, prête à intervenir dans la rue. Cela, il importe de le souligner d'un trait vif : avec ses trente à quarante mille hommes armés, équipés, encadrés par des chefs connaissant leur métier, le jour où Burckel se décidera à sonner l'hallali des « traîtres », ce ne sont pas les effectifs internationaux de la S. D. N. qui constitueront un barrage bien solide.

Surtout que le plan d'attaque est établi depuis longtemps. Je vous en parlerai la prochaine fois.

(A suivre.) MAURICE LAPORTE.

Ci-contre : Le magnat de l'acier : Herr Roehling. (A.)

Au-dessous : Les femmes sarroises vont voter. Elles commencent, dès à présent, à s'entretenir du plébiscite. (I. P. S.)



# Une journée dans un bagne

# au Portugal



C'est le seul bagne qui existe en Europe. Mais ce n'est pas là ce qui piquait ma curiosité.

On m'avait dit : — Allez-y, vous ne perdrez pas votre temps. C'est à quelques heures de Lisbonne, au Portugal. La route est belle, mais ceux qui l'empruntent ont rarement besoin d'un billet de retour.

— Les forçats portugais sont soumis à un tel régime ! Vous vous souvenez de ce film sur un pénitencier : *Big House* ? Eh bien ! c'est de l'enfantillage à côté de ce que vous verrez. D'abord, la discipline, sévère, impitoyable. Ceux que la société a enfermés dans ces murs sont voués au même châtiment sans fin. Point de différence entre le malfaiteur occasionnel et l'incorrigible récidiviste. Quant aux chances d'évasion, chacun sait qu'il n'y en a pas. De celui-là qui essaiera de s'enfuir, nul n'entendra

plus parler. Ou bien il sera tué sur place, ou bien il finira ses jours dans un cul de basse-fosse. De sinistres histoires courent dans le pays.

..

On disait même trop de choses... Le mieux était encore de se rendre compte par soi-même.

C'est ce que nous avons fait. Il n'y a pas si longtemps que le Portugal déportait ses condamnés de droit commun en Afrique Occidentale. La déportation n'existe plus aujourd'hui. Tous les criminels que frappent les tribunaux de la République portugaise sont, si leur peine dépasse le minimum prévu pour la réclusion simple, envoyés dans une sierra sauvage et désertique du Sud, où la broussaille ose à peine disputer le terrain aux cailloux et aux entablements granitiques. D'un côté, la mer, de l'autre la chaîne des montagnes ibériques. Un climat rude, toujours excessivement froid ou chaud, selon la saison.

Une vieille forteresse désaffectée, retaillée, aménagée en maison de force. Des murs d'un mètre d'épaisseur qui semblent donner l'assaut aux nuages. Le tout est carré, massif, hideux à contempler et projette sur les environs une ombre monumentale. C'est ici que vivent plusieurs centaines de hors-la-loi. Ça vous prend aux entrailles et, instinctivement, on a envie de fuir avant que ne se referment les lourdes portes de chêne.

Une première cour, de terre battue, étranglée par des murailles crénelées, percées de meurtrières grillées, derrière lesquelles d'invisibles factionnaires montent une garde continue. L'aboiement sonore des molosses qu'on lâchera à la nuit tombante et qui rôderont jusqu'au petit jour autour des dortoirs.

Je pense que c'est surtout à son aspect extérieur, propre à épouvanter les âmes sensibles, que ce bagne doit l'espèce de réputation terrifiante qui s'attache à lui.

Mais je dois à la vérité de confesser que, sitôt franchi le second mur d'enceinte, l'observateur le plus prévenu est obligé de rectifier son jugement.

Je suis arrivé en même temps que deux condamnés — l'un à perpétuité, pour assassinat ; l'autre à vingt ans pour complicité. Excellente occasion d'examiner le mécanisme intime du pénitencier !

Première et curieuse remarque : les sur-

veillants n'évoquent que de loin les classiques gardes-chiourmes et n'étaient le revolver qu'ils portent au flanc gauche, on les confondrait volontiers avec... leurs prisonniers. Les premiers sont vêtus des mêmes vareuses blanches et grises que les seconds. La différence essentielle est que les uns sont coiffés de casquettes plates et noires — les chefs seuls portent le képi — alors que les autres arborent le calot traditionnel sur lequel se lit le numéro matricule ou encore, pendant les heures de corvée en plein air, un chapeau de paille souple, à larges bords.

Maintenant, gardiens et forçats fument à l'envi et interminablement les *cigarillos* que la cantine délivre à tout le monde à raison de un *escudo* le paquet.

Nous n'avons d'ailleurs pas fini de nous étonner.

Je passe sur toutes les formalités qui, au greffe, président à la « réception » de nos deux condamnés. Interrogatoire, mensuration, prélèvement des empreintes, etc. Ces détails sont de tous les pays, de tous les pénitenciers.

Une nouveauté cependant : quand on a remis aux deux forçats leur « paquet » : draps, couvertures, vêtements, gamelle, encrier et *cendrier* (parfaitement !), qu'ils vont déposer dans leur cellule, le gardien-chef les conduit à la « classe ».

Ce bâtiment que l'on fait visiter à chaque nouveau prisonnier et où celui-ci devra passer, tous les jours, deux heures de son existence de reclus, mérite qu'on s'y arrête un instant.

Il peut contenir une centaine d'hommes, disposés par deux devant des pupitres d'écoliers. Car c'est bien d'une école qu'il s'agit. Les cours sont donnés par d'anciens professeurs dont maints déboires ont fait des détenus. Je ne jurerais pas que ce mode d'enseignement, au demeurant très eclectique, soit particulièrement propre à faire de tous ces élèves des forts en thème. Pourtant, l'intention est louable et le gouverneur tient la main à ce qu'elle ne soit pas perdue.

Comme nous nous présentons, les deux assassins et moi, un ex-chirurgien de l'hôpital de Lisbonne, condamné à dix ans pour avoir exercé ses talents aux dépens de sa femme, jugée par lui trop volage, initie ses compagnons de chaîne aux mystères de l'anatomie du corps humain. Le matériel dont il dispose ferait l'envie de plus d'un directeur d'établissement scolaire ; quant à l'attention que lui prête son auditoire,

elle est tout simplement remarquable. Et les six gardiens qui assistent à ce cours ne paraissent pas montrer moins d'empressement que leurs prisonniers.

Tout à l'heure ce sera le tour des professeurs d'histoire, de géographie et de mathématique. Ils attendent tous trois, près d'une fenêtre grillée qui laisse voir un coin du potager, tout en fumant des cigarettes. En récompense des services rendus, l'administration leur permet le port du faux col et de la cravate. On pourrait même se tromper sur leur condition, si le matricule réglementaire ne rappelait au visiteur leur infamie.

Je vous ai parlé du potager. Nous le traversons pour regagner les cellules. Il est assez vaste pour fournir les légumes frais du pénitencier. Un maître jardinier, empoisonneur notoire et condamné comme tel au bagne perpétuel, s'efforce de faire des détenus confiés à ses soins des maraîchers modèles. Il y parvient assez facilement, me dit-on, car ces heures de culture sont aussi des heures de récréation dont ne bénéficient que les sujets les plus dociles. Faire pousser les choux-raves est considéré comme une récompense qui ne s'obtient que par une conduite exemplaire.

Voici maintenant les cellules. Il en est

A l'infirmerie.



En bas : L'impression du journal des bagnards.



Au-dessous : La classe des illettrés.



En bas : Bagnard prenant son repas en écoutant la T. S. F.



de communes et d'autres où les fortes têtes vivent dans l'isolement le plus complet. En principe, les bleus sont isolés eux aussi jusqu'à ce que les surveillants prennent une décision plus clémente à leur égard. Le gouverneur veut que son pénitencier soit avant tout une maison de rééducation morale. De là, ces faveurs qui, de prime abord, surprennent le visiteur auquel on a laissé entendre qu'il allait se trouver en face d'un régime édifié sous le signe de la répression brutale.

Certes ! le système diffère totalement de ce que j'ai observé en d'autres lieux et en d'autres circonstances. Ici, point de jugement préconçu, aucune démarcation n'est faite entre le faussaire et l'escarpe, le voleur et l'assassin. En règle générale même, les gardiens ont ordre d'oublier la nature du délit dont s'est rendu coupable celui que la société a rejeté de son sein. Il n'y a plus que des détenus à temps ou à vie, des détenus que l'on s'efforcera, s'il y a moyen, d'amener, de réconcilier avec les notions du bien. Rien d'autre n'entre en ligne de compte. Lisez les inscriptions de ces nombreux panneaux de bois accrochés un peu partout : *Reconstrói a tua vida...* « Le travail, la propreté, l'honnêteté régènerent l'homme ».

Un meurtrier qui se repent se conduit bien et donne toute satisfaction au maître charpentier ou au contremaître forgeron, me dit le gouverneur, est à mes yeux autrement intéressant que le simple pickpocket qui fait de la rébellion une règle et de la paresse une obligation. Contre l'un j'agirai toujours avec la dernière rigueur, pour l'autre, au contraire, je me montrerai miséricordieux. L'an dernier, j'ai fait obtenir sa grâce après quinze années de peine et de bonne conduite à un sujet condamné au bagne perpétuel pour un double assassinat. Il travaille non loin d'ici dans une ferme et son maître, qui n'ignore rien de son passé, vient de temps à autre m'assurer qu'il y a lieu de se louer de mon ancien pensionnaire.

Tout en devisant de la sorte, le gouverneur a fait signe au guichetier d'ouvrir une grille.

Je me demande si je ne rêve pas. Un détenu est là qui, tout en prenant son repas, écoute une musique lointaine, des écouteurs de radio fixés à ses oreilles.

Le gouverneur, une lueur amusée dans le regard, jouit de ma stupéfaction :

— Encore une chose que vous ne verrez nulle part en Europe.

Il est de fait que le 450 a l'air de prendre son mal en patience.

— Un banquier d'Aveiro qui a mangé la grenouille, me glisse en souriant mon cicérone. Nous en avons aussi quelques-uns comme cela au Portugal.

Et, s'adressant au bagnard :

— Il paraît que vos notes sont toujours excellentes. Si vous persévérez, je vous ferai peut-être affecter au service comptable. Vous n'avez rien à demander à monsieur ?

Le 450 m'examine de bas en haut et esquisse un geste de dénégation....

Nous longeons maintenant une étroite galerie sur laquelle s'ouvrent les cellules communes. C'est le quartier des anciens. Les hommes y vivent par groupes de quatre ou cinq parqués derrière leurs grilles, sous la surveillance constante des gardiens. Les uns paraissent sommeiller sur leur lit de fer, d'autres, au contraire, lisent ou bien écrivent, d'autres encore sont occupés à des travaux de couture personnels. La plupart devisent en fumant. C'est certainement très triste, mais aussi moins rigoureux que le système de la réclusion simple.

Tout à l'heure, répondant à l'appel de la cloche, tous ces êtres — où le mauvais côté le pire — se rendront qui aux corvées ou à l'atelier, qui à l'école ou au parloir.

Le jour des visites est souvent aussi le jour des larmes et celui qui reste suit d'un regard d'envie celui qui reprend la route de la sierra, des grandes agglomérations, de la vie plus compliquée, mais libre !

Nous visitons encore l'imprimerie. Oh ! une très modeste installation avec deux presses à bras qu'on croirait provenir du musée des Arts et Métiers. Pourtant, c'est sur elles que se tire le *Journal du Bagne* — c'est comme je vous le dis ! — et quelques prospectus commandés par les administrations de l'Etat portugais. C'est le 356, un « perpétuité » qui, depuis plus de vingt ans, est admis à l'honneur de diriger cet atelier.

Si l'on interroge les gardiens sur son compte, aucun ne se souvient très bien de ce qui a motivé la condamnation du maître imprimeur. Ce que l'on sait, c'est que le 356 jouit dans les limites du bagne d'une liberté relative due à son humeur toujours égale et à ses bonnes notes. Il y a très longtemps qu'il fut ramené au Portugal d'une colonie pénitentiaire en Afrique, lors de la refonte du code criminel. On ne lui connaît aucune famille. Personne n'est jamais venu le demander au parloir et le vague maître qui, deux fois par semaine, distribue le courrier dans la grande cour-promenade, ne se rappelle pas lui avoir seulement remis une seule lettre depuis quinze ans qu'il exerce son office.

En consultant les registres d'écrou j'apprends que le 356 fut mêlé aux luttes, qui ensanglantèrent le Portugal en 1910, lors du renversement de la dynastie des Bragance. Condamné à mort pour exécution d'un des premiers ministres républicains. Amnistié, puis nouvelle condamnation pour le meurtre du directeur des postes de Porto. Il y a vingt quatre ans... L'histoire a marché à grandes enjambées depuis. Mais le 356 qui ne semble pas s'apercevoir de la fuite du temps, imprime sans cesse son mouvement de rotation à l'archaïque presse du bagne.

Alors, ces légendes qui enveloppent le pénitencier ?

Tout n'est pas qu'exagération. Il y a d'abord ces rivalités sourdes qui opposent entre eux les clans des « irrédutibles », ceux sur lesquels aucune mesure de clémence n'a de prise.

Elles prennent parfois toute leur signification à la promenade de 5 heures.

A cette heure-là, les bagnards se récréent en commun dans la cour centrale, solidement murée. Ils y disposent, pour un temps, d'un semblant de liberté. Les affinités s'y resserrent, les jalousies rentrées s'y étalent au grand jour ; elles se nourrissent d'un regard, d'un geste, d'une parole équivoque, mal interprétée. Et, soudain, c'est la querelle qui éclate. Le mois dernier, on a ramassé un détenu les bras en croix sur le ciment, blessé à la tête par un instrument tranchant. Les bouches se fermèrent rageusement à la minute de l'interrogatoire. Personne n'avait rien vu, rien entendu. Et nulle trace de l'arme. Toute une journée descendit pour soixante jours au cachot.

Le même soir, trois détenus tentèrent de mettre à profit l'agitation qui régnait dans les cellules pour prendre la belle. Ils réussirent bien à desceller leurs barreaux, mais c'est tout ce qu'on leur permit de faire. L'un d'eux fut à moitié dévoré par les molosses, le second eut la jambe brisée d'une balle de carabine ; quant au troisième, il ne dut son salut qu'en réintégrant précipitamment son trou.

Le tribunal spécial les condamna à cinq années supplémentaires de réclusion et à la peine accessoire de cent vingt jours de cachot par an — de véritables cercueils de pierre où la lumière ne pénètre jamais et où le puni ne peut tenir qu'accroupi.

Disciplina ! Dès l'instant qu'il enfreint le règlement, le forçat portugais peut se considérer comme abandonné de Dieu et des hommes.

Et la surveillance est si complète, si constante, en dépit d'un laisser-aller trompeur, la répression est si impitoyable que les tentatives d'évasion sont infiniment rares.

Dehors, devant le portillon d'accès, une caisse scellée à même le sol attire mon attention. Des caractères blancs s'étalent sur son couvercle solidement cadenassé : *Esmola, para os presos.* « Faites l'aumône aux bagnards ! »

Une petite vieille qui vient de quitter en même temps que moi l'ancre des reclus, dépose dans la fente une piécette d'argent. Puis, trottinant, et butant à chaque pas contre les cailloux du chemin, elle redescend la colline en se tamponnant les yeux avec la pan de sa mantille.

JACQUES LEROUX.

## On accuse, on plaide, on juge...

### Sœur Marie-des-Anges.

— Certains hommes aiment les brunes... D'autres préfèrent les blondes... D'autres encore, sans préoccupation de couleur, recherchent les prostituées au langage et aux gestes crapuleux... Ceux-ci veulent des brunes, ceux-là des receveuses d'autobus...

Tel est le petit préambule — inattendu — par lequel le président de la quatorzième chambre correctionnelle entame l'audience.

— Il en est, poursuit-il, qui désirent des religieuses, ils sont rares, il est vrai, mais ils existent, ainsi monsieur Roger X. qui poursuit aujourd'hui Louise Dupont ici présente qu'il accuse de l'avoir entôlé.

Mais, pour ladite Louise, le plaignant oublia-t-il son penchant pour la cornette ! Car, en vérité, elle n'a rien d'une sainte fille, mais tout d'une fille : déjà trois fois condamnée pour entôlage (c'est décidément la spécialité), elle est à présent pensionnaire d'une maison qui se charge de fournir aux clients « des dames en tous genres ».

M. Roger X., lorsqu'il pénétra dans cette maison, demanda, suivant ses goûts particuliers, une religieuse. Louise se présenta : longue robe de bure, voile, chapelet, mains croisées, maintien chaste, ailes frémissantes de la cornette, tout y était, et le client fut si satisfait qu'il prit rendez-vous avec la pseudo-religieuse... au dehors.

Ici, laissons la parole à cet homme aux penchants bizarres, qui ne craignit pas de venir expliquer son cas à la barre du tribunal : grand, maigre, sec, avec un dur visage de clergyman, le plaignant ne paraît nullement gêné.

— Chacun a ses manies, déclare-t-il nettement : le bonnet excite les uns ; le tablier blanc, les autres ; moi, pour être heureux, il me faut l'accoutrement de la religieuse... J'aime sentir à travers l'ample robe de rugueuse étoffe les pointes des seins que...

— Assez, monsieur, interrompit sèchement le président, vous n'êtes pas ici pour détailler avec complaisance vos passions, mais pour indiquer au tribunal ce que vous reprochez à la prévenue.

Cette fois, sans digressions inutiles, l'homme aux goûts pervers explique qu'il emmena sœur Marie-des-Anges...

— Mais, fait le président éberlué, qui est-ce ?

Alors, d'une voix douce, la jeune femme assise dans le box des détenus murmure :

— C'est moi, je m'appelle Louise Dupont, dite la même Loulou dans la maison et sœur Marie-des-Anges pour la clientèle.

On conçoit d'ailleurs le choix fait par la patronne de cette professionnelle de l'amour paté pour jouer le rôle de la religieuse : elle montre, en effet, un pur visage de sainte sous des cheveux couleur de cendre, ses beaux yeux bleus candides regardent droit devant eux avec une naïve expression calme et paisible ; pas de rimel aux cils, pas de rouge aux lèvres... la même Loulou ne dépare pas sœur Marie-des-Anges :

— N'est-ce pas, murmure-t-elle avec suavité, mon air chaste excite les hommes autant que mon costume... Quelle volupté pour eux de croire qu'ils étreignent une religieuse !

Et, pudiquement, elle baisse les yeux sur le tableau dont elle fut maintes fois l'héroïne.

— Possible, fait le président, mais ce n'était pas une raison pour entôler le client et lui dérober son portefeuille avec six mille francs !

« Loulou » ne nie pas le vol, difficilement discutable d'ailleurs, puisque c'est dans l'hôtel même où il l'avait amené que le plaignant s'aperçut de la disparition de son portefeuille et fit arrêter la pseudo-religieuse qui a, à l'adresse du tribunal, ce mot magnifique :

— N'est-ce pas, je n'avais pas le sou et je croyais qu'il n'oserait jamais faire arrêter une petite sœur, par respect pour le costume... parce que pendant... pendant... enfin vous comprenez, il me murmura respectueusement : « Marie-des-Anges ô Marie-des-Anges... petite fille si pure ! » La pureté de la même Loulou semble en vérité contestable tant au point de vue physique que moral et le tribunal la condamne à un an de prison.

Elle s'en va — entre les deux gardes — modeste, les yeux baissés, les mains croisées, l'attitude qu'elle devait avoir sous la pieuse vêtue adoptée par subterfuge, et l'homme au dur visage de clergyman la regarde partir en murmurant :

— Une religieuse qui est une sensuelle, quelle volupté !

SYLVIA RISSER.

## LE BAGNE DANS LES NEIGES (Suite et fin.)

(Suite de la page 7.)

— Votre conduite au cours des derniers mois a été particulièrement exemplaire ; je note que, lors de la révolte, vous n'avez pas eu la sottise de briser les objets qui se trouvaient dans votre cellule. C'est bien... C'est très bien...

Puis, après quelques secondes de silence : — Que comptez-vous faire lorsque vous serez libéré ?

J'avoue que cette question brutale me fit perdre l'esprit. Qu'est-ce qui m'arrivait ? Ma peine était loin d'être terminée, je ne pouvais penser à ma grâce, et c'est en balbutiant, heureux comme un enfant, que je dis mon projet de rentrer en France et d'y refaire ma vie.

— C'est bien, m'interrompit le préfet, vous avez obtenu votre grâce ; j'en suis heureux pour vous. Le gardien chef va s'occuper de vous.

Et, me tendant la main par-dessus son bureau, il ajouta avec un sourire :

— Good luck, old boy ! Ah ! ce seul mot me réhabilitait. Un homme honnête, un « civil », m'avait serré la main en me souhaitant bonne chance. C'est assurément, de toute ma vie, une des plus délicieuses émotions que j'aie connues.

Les choses devaient aller vite. Je rentrai dans ma cellule prendre mes menus objets de toilette et ma pipe. C'est à peu près tout ce qui m'appartenait. Et puis je me disposai à passer chez le greffier pour la levée d'écrou.

Mais, en passant devant la cellule 532, je n'eus pas le courage de partir sans avoir une dernière fois serré la main de mon vieil ami Beauchamps.

Le pauvre vieux était là depuis dix-huit ans pour avoir tué un agent à la Montagne des Neiges ; il a maintenant soixante-trois ans et attend, en vain d'ailleurs, qu'on ait pitié de son âge et qu'on le gracie. C'était le seul ami que j'avais à Saint-Vincent et, malgré ma joie de partir, j'avais une profonde pitié pour son sort. Nous nous étions liés dans de bien curieuses circonstances : c'est même, je crois, le seul épisode amusant de tout mon séjour à Saint-Vincent. L'histoire vaut la peine d'être contée.

J'étais alors de service aux cuisines lorsqu'un jour Beauchamps y vint faire une réparation en qualité de charpentier. Lorsqu'il vit après peu de temps que j'étais un ami sûr, il me demanda de lui donner en cachette quelques morceaux de sucre.

— Je te ferai goûter à quelque chose de bon, me dit-il en clignant de l'œil avec un air mystérieux.

A diverses reprises je m'arrangeai pour lui glisser dans la main le sucre qu'il m'était facile de subtiliser.

Trois jours plus tard, le soir, comme nous rentrions dans nos cellules, Beauchamps me mit brusquement quelque chose dans la

poche. J'attendis d'être rentré et que les lumières fussent mises en veilleuses pour examiner ce cadeau mystérieux. C'était une petite fiole qui contenait, à mon grand ébahissement... de l'alcool. Oui ! du véritable alcool qui brûle l'estomac.

Comment diable ce bougre avait-il obtenu ce résultat ? J'avoue que j'en fus fort inquiet jusqu'au lendemain.

Par bribes, le bon vieux m'expliqua qu'il avait fabriqué un petit alambic dans lequel il distillait du « chalo », sorte de vernis dont on se servait pour astiquer les meubles. Chaque nuit, Beauchamps faisait ainsi sa petite provision d'alcool, qui, pris avec un morceau de sucre, était vraiment très supportable. Le malheur voulut qu'un jour il en prit une trop forte ration et qu'il fut littéralement ivre. Vous pouvez imaginer la révolution que cela fit dans notre Landerneau : un homme ivre au bagne, cela n'avait jamais dû se voir. Il y eut perquisition, mais ce ne fut qu'au bout de quelques jours qu'un garde, un peu plus astucieux que les autres, trouva l'alambic caché entre l'arrière du tiroir de la table et le mur.

Le malin distillateur en fut quitte pour trois mois de trou, mais cela lui était totalement égal, il en avait si bien l'habitude que, lorsqu'il était las de travailler il allait trouver un officier et, sans révolte, lui disait très poliment :

— Je ne travaille plus, descendez-moi ! Oui, vraiment, j'avais beaucoup de peine à la pensée que je lui serrais la main pour la dernière fois et, malgré l'affection que j'avais pour ma pipe, je la lui laissai.

Les formalités furent vite remplies. Deux heures plus tard, j'étais dans les rues de Montréal, libre, libre enfin !

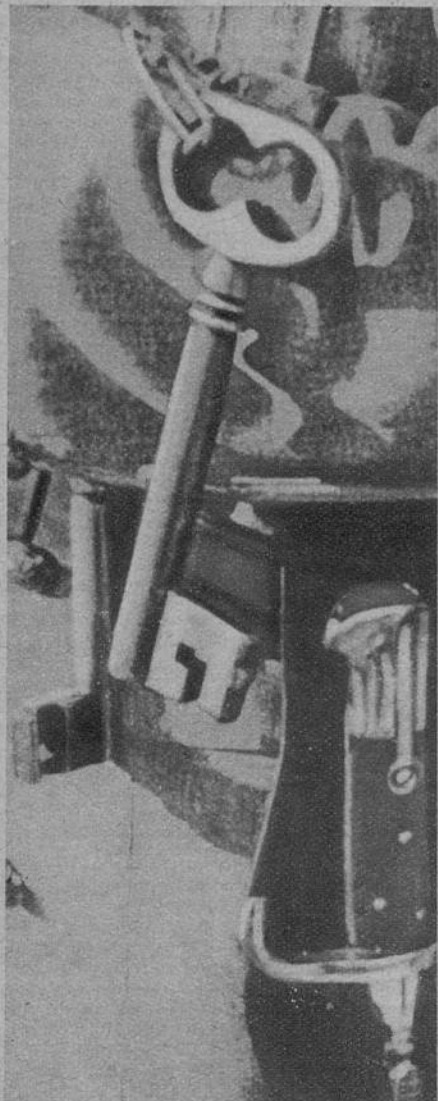
Le lendemain, un bateau partait pour Dunkerque, je le pris. C'était fini. J'étais un autre homme. Il allait falloir oublier ces années de folie et de misère, reprendre le chemin que j'aurais dû ne jamais quitter. Comme un vieux pêcheur, j'avais un peu d'appréhension à m'y résoudre.

Heureusement, le souvenir de ma mère m'y aida ; ce fut l'évocation de mon enfance des années joyeuses où je n'avais qu'espoir en la vie, qui me permit de ramasser assez d'énergie pour repartir du bon pied.

Je l'ai fait lentement, je l'avoue, très lentement ; les bonnes habitudes se prennent plus difficilement que les mauvaises. J'ai cherché du travail, puis ensuite, petit à petit, j'y ai repris goût, et, maintenant, plus d'un près de qui je travaille et qui envie ma place serait fort étonné si je lui avouais qu'il y a quelques années je peinais dans un bagne d'Amérique, sous le bonnet des forçats.

FRENCHY.

FIN



Les énormes clefs du gardien chef.

# 200 millions escroqués

LA déclaration de guerre, Jean Moeller était parti un des premiers. Pour Bordeaux...

Où il n'avait pas tardé à se faire une solide réputation d'homme du monde, affable, bien pensant et, ce qui ne gâtait rien, possédant en banque quelques centaines de mille de ces beaux florins dont le conflit tragique n'avait en rien diminué la valeur.

Tous ceux qui le fréquentaient plus ou moins assidûment disaient de lui :

— C'est un ami de la France. On le voit bien. Il donne pour toutes les bonnes œuvres !

La police bordelaise, par contre, se montrait beaucoup moins crédule. Certains renseignements qu'elle avait accumulés à la suite d'une longue, difficile et minutieuse enquête ne laissent aucun doute quant aux véritables sentiments de Jean Moeller.

Ce dernier, qu'on ne connaissait officiellement que pour être un sujet danois fortuné, fils d'un marguillier de Copenhague, passait en effet aux yeux du deuxième Bureau pour posséder des idées fortement germanophiles.

D'où l'enquête ouverte autour de lui et qui, je l'indique tout de suite, n'aboutit pas.

Que pouvait-on en effet lui reprocher ? D'être étranger, de se montrer trop francophile en public et pas assez dans le privé ? Cela n'aurait pu amener à son égard qu'une simple mesure d'expulsion.

Or Jean Moeller était marié à une Française, M<sup>lle</sup> Revoil, issue d'une honorable famille d'Hyères.

Cette dernière considération fit hésiter le deuxième Bureau et « l'étranger » put demeurer à Bordeaux, traitant de grosses affaires, gagnant et dépensant de l'argent, vanté par les uns — la majorité —, critiqué par les autres, quelques initiés seulement.

Tel était Jean Moeller en temps de guerre...

Vous savez d'ailleurs qui est Jean Moeller, ce « grand » financier qui vient d'être inculpé d'abus de confiance, d'escroquerie et infraction à la loi sur les sociétés. Jean Moeller, également Lykkedal, qui fut arrêté à Thorenc alors qu'on ne parlait encore pour lui que d'un passif de deux cents millions !

Jean Moeller, qui semble s'être spécialisé dans l'émission de titres émis pour une valeur bien supérieure à celle des affaires qu'ils représentaient.

Revoiyons cependant les agissements de Moeller, si vous le voulez bien, en prenant l'escroc sinon à ses débuts, tout au moins à la période qui marque le commencement de ses opérations délictueuses.

C'est à Grasse, la cité des fleurs et des parfums.

Lorsque la baronne Alice de Rothschild décéda, en 1922, elle légua à son neveu, le baron Edmond de Rothschild, entre autres biens, l'immense domaine qu'elle possédait là-bas. Le baron, très généreusement, décida de faire don à la ville de Grasse de cet ensemble de vastes propriétés.

Mais la municipalité grasseoise ne pouvait songer à exploiter elle-même ces terrains. Elle eut donc recours à une société spécialement chargée d'assurer la bonne marche des spéculations. Et c'est à ce moment qu'apparut le banquier Moeller. Il constitua la société, fit tracer des voies dans le nouveau lotissement et l'une d'elles, le boulevard Alice-de-Rothschild, fut inaugurée au cours d'une fête splendide à laquelle assistaient le préfet des Alpes-Maritimes, le maire de Grasse et un député de l'endroit, qui fut sous-secrétaire d'Etat et dont nous reparlerons tout à l'heure.

Ceci se passait en 1926. Il semble bien que ce soit à cette époque déjà lointaine que

le financier commença à se créer les brillantes et précieuses relations dont il allait avoir besoin par la suite. Quant au domaine de la baronne il n'a pas eu le succès que Moeller escomptait et la société fondée par celui-ci est actuellement en faillite.

Cela n'empêcha nullement, d'ailleurs, Jean Moeller de continuer, sur la Côte d'Azur, à s'occuper de très nombreuses et importantes affaires parmi lesquelles la construction du Palace-Hôtel à Grasse.

A Paris l'activité du Danois n'était pas moins grande. Il était administrateur de la Compagnie Parisienne d'Immeubles et s'occupa à ce titre de multiples constructions.

C'est à ce titre également, en 1932, que se produisit dans ses affaires, le premier accroc, qui devait le conduire aux délits caractérisés que l'on sait.

Cette année-là Jean Moeller avait décidé la construction de grands immeubles sur un terrain de 2 300 mètres, situés rue Navier, à l'angle de la rue Jean-Leclerc. Ayant fait l'acquisition du terrain pour le compte de la Compagnie Parisienne d'Immeubles il s'entendit avec la France Mutualiste qui lui consentit un crédit de cinq millions cinq cents mille francs. Cette somme devait être versée au fur et à mesure que les travaux avanceraient.

Or, à cette époque, le financier était sans doute considérablement gêné car, bien qu'ayant promis de mettre, pour sa part, un million et demi dans l'affaire, en novembre 1932, il se voyait obligé d'emprunter cent vingt-cinq mille francs à la France Mutualiste... qui les lui refusait, alléguant



Le Palais de Justice de Reims où est instruite en ce moment l'affaire des dommages de guerre inexistantes. (Rap.)

que les travaux n'étaient pas assez avancés pour qu'elle prêtât pareille somme.

Ce fut un gros coup pour Jean Moeller. La France Mutualiste en effet, devenue soudain méfiante, préféra traiter dès lors directement avec l'architecte chargé de la construction des immeubles qui constituaient cent trente appartements de deux pièces.

Cet architecte, M. Bridet, a raconté ainsi ses premiers démêlés avec Moeller, démêlés qui devaient se terminer par une plainte en bonne et due forme.

— Moeller était un homme très cultivé, qui se passionnait pour l'histoire générale des peuples. Homme du monde, raffiné, il n'admettait aucun écart de langage, même sur les chantiers. Aux entrepreneurs, il parlait sur un ton extrêmement cassant. C'est tout juste s'il ne les faisait pas mettre au garde-à-vous.

Il parlait peu et semblait avare de confidences.

« C'est avec son concours que j'ai construit les immeubles de la rue Montorgueil. Il y avait là quatorze immeubles à démolir, deux étages de sous-sol à faire dans le sable et deux cent trente logements à construire. Soit, en tout, dix-sept millions de travaux.

« Ayant traité avec la Séquanaise qui s'était engagée à payer 60 p. 100 des sommes totales, Moeller devait assurer lui-même le versement des 40 p. 100 restant.

« Quand le financier montait une affaire, il payait toujours les premières sommes sur l'abandon de crédit qui lui était consenti. Mais jamais il ne donnait une somme égale à celle qu'il avait promise. S'il avait parlé de vingt mille francs, il en payait dix mille et aussitôt, il profitait du gage fourni pour assurer la suite des travaux et pour placer ses obligations.

« Ah ! c'était un type que Moeller ! conclut M. Bridet, qui a déposé contre le financier danois, on le sait, une des plaintes qui amenèrent son arrestation à Thorenc.

En réalité, la première plainte qui fut déposée contre l'escroc émana, en 1930, d'un habitant de Calais.

Voici dans quelles conditions :

Voici la boîte aux correspondances où le courrier de Jean Moeller s'amoncelle de plus en plus depuis l'arrestation du banquier. (N.Y.T.)



Voici l'entrée des bureaux de la rue Marie-Stuart, où la Compagnie Parisienne s'était installée. (N.Y.T.)

En 1928, devenu administrateur de la Société Immobilière et Hôtelière de Thorenc, Jean Moeller décida de faire fusionner cette dernière avec la Société immobilière de l'ancien domaine de la baronne de Rothschild. Le capital fut alors successivement porté de 13 millions à 17 millions, pour pouvoir réaliser une fusion avec la Société des Hôtels parisiens ; puis à 31 millions pour une nouvelle fusion avec la Société de l'Hôtel Wagram.

Moeller, pour placer les titres de sa société, s'était mis d'accord avec son co-accusé d'aujourd'hui, Paul-Noël Daoust, administrateur-délégué de la Société Immobilière de Reconstruction.

C'est l'un des acheteurs de ces titres, M. Pecqueux, de Calais, qui comprit le premier les louches agissements de Moeller.

M. Pecqueux, en effet, exposa dans sa plainte qu'il avait été amené à souscrire par la présentation d'un bilan frauduleux : aux bénéficiaires, qui étaient de 943 000 francs, on avait ajouté le produit de la prime d'augmentation de capital, soit 493 000 francs.

Ce qui faisait apparaître des bénéfices de moitié supérieurs aux bénéfices réels.

Le 10 avril 1930, il y avait seize plaintes déposées par des actionnaires contre les dirigeants de la Société Immobilière et Hôtelière de Thorenc.

M. Glard, juge d'instruction, chargé de l'affaire, n'inculpa finalement que Moel-



M. Peloux, juge d'instruction chargé de l'affaire du krach de 200 millions. (M. P. P.)

ler et Daoust, quatre autres administrateurs ayant bénéficié d'un non-lieu.

Le procès vint le 8 novembre 1933, devant la onzième chambre du tribunal correctionnel de la Seine. Jean Moeller et Paul-Noël Daoust furent tous deux condamnés à huit mois de prison avec sursis et 3 000 francs d'amende. Ils interjetèrent d'ailleurs appel de ce jugement et, à l'heure actuelle, la Cour n'a pas encore statué.

Mais les affaires parisiennes ou grasseises de Moeller n'étaient pas les seules à avoir attiré l'attention des gens méfiants. C'est ainsi que le parquet de Reims a lancé des mandats d'arrêt contre le Danois, Daoust et un autre associé nommé Chassenaud, après les avoir inculpés d'escroqueries pour émission de 20 millions d'obligations sur

des dommages de guerre inexistantes. Un notaire de l'endroit, Jolivet, est également inculpé.

Le Parquet de Brives, lui aussi, a des comptes à demander à l'escroc. Et la liste n'est sans doute pas close.

Au fait, on se trouve aujourd'hui en présence d'un krach de 200 millions environ.

La première plainte contre Moeller date de 1930.

Et le premier « coup dur » — qui l'empêcha d'opérer un de ces rétablissements dont il semble avoir été coutumier — se place en 1932.

Or, tenez-vous bien, Jean Moeller n'aurait dû plus être en France depuis 1926 !

En effet, son attitude louche pendant la guerre, certains rapports de police avaient fait décerner contre lui, il y a huit ans, un arrêté d'expulsion.

Si cet arrêté avait été exécuté, Moeller aurait dû quitter notre pays et on ne se lamenterait pas actuellement sur les 200 millions évanouis entre les doigts du financier.

Mais pourquoi donc, direz-vous, Jean Moeller ne fut-il pas, à cette époque, reconduit jusqu'à la frontière ?

C'est pénible à avouer, mais il le faut : Tout simplement parce que, moyennant finances — 100 000 francs, dit-on — Moeller obtint la haute protection du sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, dont je vous parlais tout à l'heure.

N'insistons pas. Vivant sur un pied de 400 000 francs par an, possédant de nombreuses relations, Jean Moeller pouvait se permettre d'user du trafic d'influence. Quant au sous-secrétaire d'Etat, il est mort tragiquement sur la Côte d'Azur, dans un accident d'automobile, au cours de la campagne électorale de 1932. Paix à ses cendres !

Mais il y a d'autres choses que je ne puis passer sous silence : les protections plus ou moins occultes dont Moeller bénéficia tout le temps qu'il truqua ses bilans et émit des actions fictives. Les protections, surtout, dont il bénéficia encore !

Un exemple :

Alors qu'on s'attendait à le voir descendre du train, venant de Grasse, en gare de Lyon, encadré de deux gendarmes, tel un simple malfaiteur — ce qu'il est en réalité — Jean Moeller arriva à Paris dans sa luxueuse automobile, « accompagné » de deux inspecteurs de la Sûreté Nationale.

On apprit ainsi que le voyage s'était fort bien passé et qu'en cours de route le financier danois s'était restauré de bon appétit en compagnie de ses anges gardiens.

Eh bien ! cela est purement et simplement inadmissible.

L'escroc Moeller Lykkedal n'a droit à aucun régime de faveur.

Ces protections néfastes se sont déjà assez manifestées dans toutes les affaires en cours :

- Affaire Stavisky.
- Affaire Alexandre II.
- Affaire Lévy.

Sans compter les autres, moins sensationnelles...

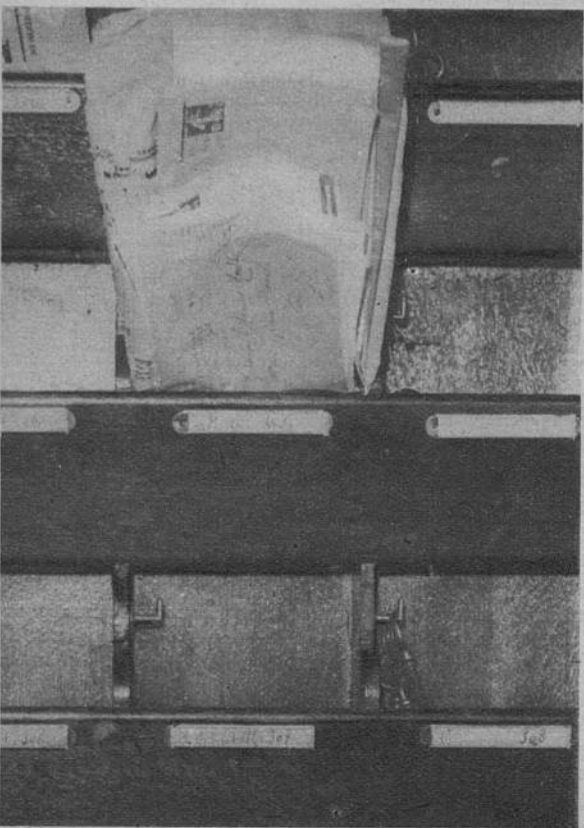
Partout des protections politiques, des compromissions, des protections.

C'est cela qu'il faut supprimer.

Et, pour commencer l'œuvre d'épuration que nous avons, ici même, réclamée tant de fois, que M. le garde des Sceaux ordonne une enquête aux fins de savoir sur quelles amitiés compte encore l'escroc Moeller, « l'homme aux 200 millions ».

Nous lui en saurons gré.

GEO. GUASCO.



# La morte de Grande-Grange

POITIERS

(De notre envoyé spécial)

Le ciel gris était plaqué au sol. Il se confondait avec la terre dans la terne harmonie de l'hiver. Une brume sans fin a envahi ces hautes plaines de Poitou. Le damier des prés et des champs est parsemé d'arbres qui tordent leurs branches nues.

Ce jour-là, une lourde tristesse semblait traîner sa langueur au gré des vallonnements.

Des villages rétrécis, comme figés par le froid, n'offraient à la vue que leurs portes closes.

Nous courions une fois de plus vers un hameau ensanglanté par le crime. Au rythme des semaines, de malheureux cadavres sont ainsi découverts dans des fermes, des granges, des champs.

Après Civray, gros bourg du coin, nous traversâmes Champagné-Saint-Hilaire, et enfin se profilèrent dans l'ombre du jour les petites habitations du hameau de la Grande-Grange.

— La ferme de M<sup>me</sup> Mesmin, s'il vous plaît ?

— Vous venez pour le crime ? Y en a beaucoup déjà des messieurs de la ville qui sont venus. Tenez, c'est là-bas à un peu plus de deux cents mètres, au détour du chemin, à droite... vous Verrez bien, il y a du monde...

Derrière un rideau d'arbres apparut la ferme. Il semblait que la maison fut morte. Elles vivent, les maisons, de la vie particulière de ceux qui y demeurent. Elles respirent de leurs fenêtres ouvertes... Depuis deux jours, la ferme de la mère Mesmin ne vivait plus. Tout y était mort, ou du moins les fossoyeurs, les policiers ne savaient la hanter des mille bruits familiers d'autrefois.

Et ce ne fut point le sourire d'une bonne vieille qui nous accueillit. Les gendarmes de Civray et Gençay, les inspecteurs de la police mobile d'Orléans tenaient simplement une manière de conférence, d'où il n'était pas difficile de déduire que l'affaire était plus compliquée qu'elle n'en avait l'air et que c'était à n'y rien comprendre ! Nous l'apprîmes d'ailleurs officiellement quelques instants plus tard.

— C'est un rôdeur qui a fait le coup, nous dit-on.

Lorsqu'à la campagne, des enquêteurs désignent comme présumé coupable un rôdeur, cela peut se traduire comme un échec presque certain des recherches.

Sur vingt crimes de la terre, il n'y en a pas deux commis par des rôdeurs. Les

passions, les jalousies, l'intérêt, les rancunes, les vengeances sont là qui suffisent pour armer le bras des meurtriers.

Et c'est à bout d'arguments, lorsqu'il est impossible de découvrir le familier-assassin, qu'on appréhende « le rôdeur ».

Il existe toujours, où que ce soit, un rôdeur, un malheureux qui erre avec l'espoir d'une bouchée de pain ou d'une journée de travail. Il n'est pas du pays, il a toujours été repéré, et sans mal on peut l'arrêter. Il se débat une nuit entière sous le jeu des questions des enquêteurs, puis il faut bien le relâcher, car ses alibis sont exacts. Alors on dit :

— Ce n'est pas lui, ça doit être un autre rôdeur.

..

La mère Mesmin, M<sup>me</sup> veuve Constance Mesmin, était née au hameau de la Grande-Grange. Elle y avait promené sa jeunesse et ses vingt ans, elle s'y était mariée, elle y avait vieilli, elle devait y mourir.

C'était ce qu'on appelle une brave femme. Plus connue que le loup blanc, car voici soixante-sept ans qu'elle était une bonne paysanne du pays.

Pas fière, travailleuse, propre, elle finissait ses jours dans le train-train d'une petite existence calme, dénuée de gros soucis.

— Elle était point méchante, oh ! là non ! dit-on d'elle aujourd'hui, mais dame, quand elle avait une idée en tête, c'est pas un régiment qui l'en aurait fait déborder. Elle aimait tellement son village et ses habitudes que jamais elle n'était allée à la ville. Jamais elle ne mit les pieds à Poitiers... Jamais, vous entendez bien, et pourtant qu'est-ce qu'il y a ? Quelques kilomètres à peine ! Jamais elle ne monta dans un train !... Ah ! c'était une bonne vieille du bon vieux temps... Lorsque des autos passaient sur la grand-route, elle se signait et disait qu'elle ne comprenait pas ce genre de véhicule...

— C'était point de la folie, mais c'était le diable pour elle dès qu'elle perdait de vue le clocher du village. Tout son bonheur se trouvait lié à ce coin de terre. Et elle avait bien le droit de garder mauvais souvenirs des villes et des campagnes lointaines. C'est au retour d'un voyage que son mari tomba malade et mourut... C'est en partant aussi que son fils trouva la mort... Il devait être tué à la guerre. Alors nous la comprenions bien un peu...

Tandis que le bonhomme racontait ainsi l'histoire de la pauvre vieille, nous visitâmes la maison déserte.

Tout était en place et brillait encore du dernier coup de chiffon.

— Tenez, c'est là, au pied de cette table, qu'on l'a retrouvée ; elle était déjà morte. Comment cela s'était-il passé ? Comme toujours, pendant le mystère d'une nuit.

..

Ce jour-là, la mère Mesmin avait reçu

dans l'après-midi la visite d'une voisine, M<sup>me</sup> Compagnon.

Les deux femmes avaient parlé de choses et d'autres et M<sup>me</sup> Compagnon peut affirmer aujourd'hui que la disparue était alors normale, gaie presque, mais certes point inquiète, ni angoissée à l'idée d'une menace.

La mère Mesmin, vivait normalement de petites rentes, car on lui prêtait de coquettes économies, et du produit de la location de petits lopins de terre lui appartenant.

— Elle n'avait, en tout cas, aucune raison de se suicider, et tout le monde sera de mon avis, a dit M<sup>me</sup> Compagnon. Elle n'était pas gênée et était peut-être la seule du village à ne se lamenter de rien.

Et M<sup>me</sup> Compagnon, à la nuit, quitta la mère Mesmin. Le lendemain, elle ne prit pas garde tout d'abord de ne point la voir, puis, dans l'après-midi, comme elle ne l'avait toujours pas rencontrée ni allant au village, ni allant aux commissions, elle s'inquiéta.

M<sup>me</sup> Compagnon parcourut les quelque cent mètres qui la sépare de la ferme Mesmin et aperçut une maison qui dormait encore. Les volets étaient clos, la porte entrouverte.

Fort intriguée, M<sup>me</sup> Compagnon poussa l'huis. Une pâle lumière envahit la première pièce qui servait de cuisine et de salle à manger.

— Oh !

La femme resta encore un instant interdite... cria d'une voix sourde :

— Madame Mesmin ! Madame Mesmin !..

Et, n'obtenant pas de réponse, elle courut à toutes jambes jusqu'aux premières maisons.

— Venez, venez vite, il est arrivé un malheur. M<sup>me</sup> Mesmin est morte !

Une population affolée se précipita vers la petite maison isolée, — à cent mètres à la ronde il n'y a pas une habitation. La mère Mesmin était bien morte. Elle gisait, étendue sur le dos, au pied de la table. Une fine cordelette entourait son cou et était reliée au pied de la table. Elle était violacée et déjà froide.

— C'est pas un suicide, dirent les paysans dans un murmure.

Et les gendarmes, le Parquet de Poitiers, un médecin légiste arrivèrent.

Le corps fut martyrisé une seconde fois. L'autopsie acheva de déformer le malheureux cadavre.

Les résultats de la sinistre opération furent pour le moins inattendus.

La mère Mesmin était bien morte étranglée, mais pas avec la cordelette. La cordelette avait été mise après la mort ! Elle était bien morte étranglée, mais on ne trouvait pas non plus de marque de strangulation !

Les paysans ouvrirent des yeux ronds. Que cela signifiait-il ?

Au fait, l'explication fut plus simple qu'on ne l'aurait cru. M<sup>me</sup> Mesmin avait dû être prise de frayeur au moment où elle vit son assassin s'avancer menaçant

vers elle. Elle dut s'évanouir, et le meurtrier dut l'étrangler alors qu'elle était en état de « choc », et, durant cet état de choc, la strangulation ne laisse pas sur le cou les caractéristiques habituelles.

Et, dans la maison du crime, rien n'avait été touché, le plus grand ordre régnait.

— Qu'est-ce que c'est que cet assassin ?

Ni armoire, ni tiroirs, rien n'avait été visité. On devait retrouver intactes toutes les économies : 1 600 francs en billets de banque, 35 000 francs de titres.

L'assassin n'avait pas été cependant obligé de fuir, juste après son crime et avant de fouiller la maison. Personne ne s'était aperçu de rien dans la commune et, de plus, il avait bien eu le temps de passer la cordelette au cou de sa victime et d'imaginer une sorte de mise en scène.

Il fallut donc bien admettre que le vol n'avait pas été le mobile du crime.

Que pouvaient donc être les raisons d'un rôdeur dans ce cas-là ?

La vengeance ? La mère Mesmin n'avait point d'ennemi.

— Ça peut être que l'intérêt, insinuent ses anciens amis.

— Mais encore...

— L'intérêt, qu'on vous dit...

Et ils n'en démordent point. Ce pourrait être trop dangereux d'exprimer plus nettement leur pensée.

Avec qui donc la malheureuse femme pouvait-elle débattre des intérêts aussi graves ?

Elle avait des locataires pour ses champs ? L'un d'eux, pour ne point payer son loyer ou obtenir une diminution, aurait, dans un moment de colère, tué ?..

— C'est ça ? avons-nous demandé.

Les gens se turent.

— Ce serait absolument illogique, car le nouveau propriétaire, celui qui succéderait à la Mesmin, pourra se montrer beaucoup plus intransigent qu'elle.

— Ben sûr, ben sûr ! répondent les paysans décontenancés. Alors nous ne comprenons plus.

A la vérité, quand bien des jours se seront écoulés, peut-être l'un d'eux qui sait ou devine la vérité, parlera... mais des mois auront peut-être passé. Pour l'instant, la crainte est plus forte que tout de se créer des inimitiés.

Et peut-être y aurait-il un peu moins de crimes dans les petits villages si les langues se déliaient plus facilement, si les assassins en puissance ne savaient pas que leur principal complice sera le mutisme campagnard.

Et, le soir, dans les fermes de Grande-Grange et de Champagné-Saint-Hilaire, au pays du Poitou, autour de la lampe, en famille, on se confie le secret de la mort de la Mesmin, mais, pour tout l'or du monde, on ne dirait pas le quart de ce secret aux gendarmes qu'on laisse, faute de mieux, arrêter d'inoffensifs rôdeurs.

PHILIPPE ARTOIS.

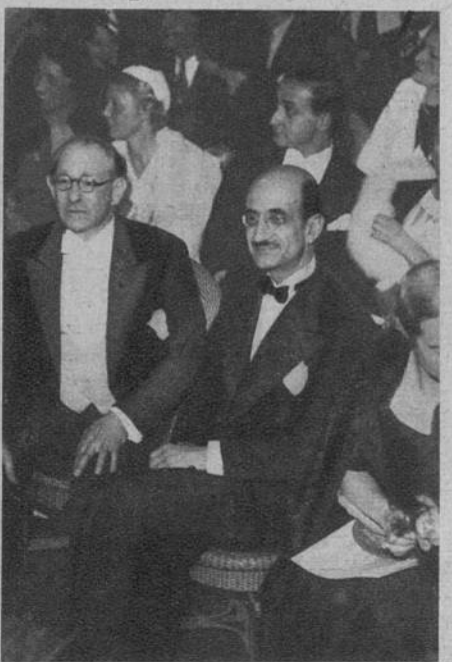
Demandez, tous les mercredis :

**GENS QUI RIENT**

le numéro : 1 fr.

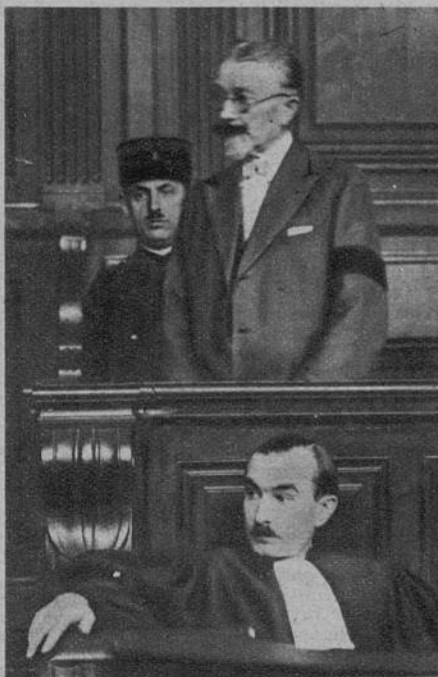
EN VENTE PARTOUT

M. Langeron et Mlle Paris



M. Langeron, préfet de Police de Paris (au premier plan, à droite), ne s'effraye pas de rendre hommage à la beauté pure. C'est ainsi qu'il assista en personne à l'élection de M<sup>lle</sup> Paris. La cérémonie se déroula sous les arcades du Lido, aux Champs-Élysées. Entre six candidates de la dernière heure, M<sup>lle</sup> Andrée Lorrain, jeune artiste de cinéma, enleva la palme. Elle fut complimentée par toutes les personnalités présentes. (N. Y. T.)

## Un condamné peu banal



Peintre et décorateur de talent, Georges Abelin, cinquante-neuf ans, avait une vie pleine d'aventures et martyrisait littéralement sa femme, qu'il finit par tuer à coups de revolver. Les Assises de la Seine ont condamné le meurtrier à cinq ans de réclusion. Georges Abelin, alors, s'est levé et, à grands cris, a réclamé la mort : « Je pensais être guillotiné. Je veux la guillotine ! ». Les jurés, émus de ce désespoir étrange, ont signé un recours en grâce, formulant le vœu que la réclusion soit transformée en prison pure et simple. Georges Abelin est vu ici au moment du verdict. (M. P. P.)

## PIERROT-LE-FOU VERRA LA GUYANE



Pierrot-le-Fou, de son vrai nom Pierre Conrié, Girondin d'origine, avait tué à coups de revolver, à Paris, une inoffensive défilante, M<sup>me</sup> Roy. Type parfait du souteneur montmartrois et de la « terreur », Pierrot-le-Fou fut arrêté à Barcelone et extradé. En dépit des efforts de M<sup>re</sup> Thaon, ce dangereux bandit a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Pierrot-le-Fou prendra la route du bagne... Voici notre homme dans le box des accusés. (F. P.)

# A HUIS CLOS

## - Causes salées -

### Voisins interchangeables.

M. et M<sup>me</sup> R... ont quitté le fond de leur province pour venir s'installer à Paris.

Quel fut le motif de ce changement de résidence ? Peu importe. Admettons que le ménage s'ennuyait, qu'il éprouva le désir, après vingt et quelques années d'existence monotone, de vivre plus près des plaisirs, de la civilisation parisienne, du « miroir aux alouettes ».

Les R... firent donc choix d'un appartement dans le haut de la rue Pigalle, « trois pièces sur le devant », au troisième ; puis, satisfaits de se trouver citoyens de Montmartre, ils commencèrent par jouir de l'air printanier et du spectacle qu'ils avaient de leur fenêtre.

Horreur ! Dès les premiers jours, leur fut offerte une attraction qui se révélait d'un tel réalisme que monsieur pria son épouse de repousser la croisée et de tirer les rideaux.

Ils ont de drôles de mœurs tout de même à Paris, constata le provincial. Mais ce n'est peut-être qu'un accident. Nous verrons bien demain.

Malheureusement, si le lendemain, durant toute la matinée et l'après-midi, rien de particulièrement remarquable ne vint s'offrir à la curiosité du ménage, dès la nuit tombante une nouvelle scène des plus scabreuses obligea encore M. R... à prier sa femme de se retirer de la fenêtre.

Il faut que je m'ouvre de ce déplorable état de choses au concierge, dit alors le bonhomme. Nous avons le droit de prendre les frais sans être scandalisés par les débordements de nos voisins d'en face.

Le portier, mis au courant, ne put que sourire aux doléances de son locataire.

Oh ! vous savez ! dit-il enfin, la maison qui nous fait vis-à-vis n'est pas la seule en son genre dans le quartier.

Ce n'est pas un... gros numéro, cependant !

Non, monsieur, ni un hôtel de voya-

geurs ainsi que vous pouvez constater.

— Alors ?

— C'est une maison meublée et habitée par des personnes qui, lorsqu'elles y ont séjourné un mois, deux au plus, ressentent le besoin de changer. Des oiseaux de passage.

— Enfin, vous n'avez jamais eu de plaintes avant la mienne au sujet de ce qui se passe dans cet immeuble où les rideaux opaques semblent ignorés ?

— Si, monsieur, mais je n'y puis rien. Vous avez toutefois le droit de faire constater par un huissier les faits que vous estimez scandaleux et d'intenter une action en justice contre les gens qui troublent votre tranquillité, ainsi que vis-à-vis du propriétaire de la maison en question.

— Voilà un conseil que je vais suivre, par exemple.

— Libre à vous.

— C'est trop fort, à la fin des fins, je parie que ma femme que j'ai laissée seule là-haut doit être encore dans tous ses états !

M<sup>me</sup> R... était en effet un peu rouge et passablement troublée. On convint de se pourvoir devant la justice afin de faire cesser ce trop émouvant état de choses.

M<sup>e</sup> L..., huissier, requis le jour suivant, arriva sur le coup de huit heures du soir, se mit à la fenêtre, prit des notes et s'en alla en promettant de rapporter le lendemain un procès-verbal de constat absolument objectif, mais convaincant.

Comme par hasard, le lendemain, lorsqu'il revint en personne apporter la pièce, il put, de la fenêtre, constater de nouvelles scènes à travers les rideaux de tulle de la maison d'en face.

Il ne serait pas mauvais que je fisse un additif, décréta l'officier ministériel. Les faits scabreux se sont renouvelés, mais dans des conditions toutes différentes. Un second constat me semble même opportun. Il y a changement total d'occupations et de partenaires chez les

occupants des pièces que nous avons eu sous les yeux hier... C'est même extrêmement intéressant.

Fut-ce amour professionnel, sentiment du devoir à accomplir, curiosité de dilettante ? Toujours est-il que M<sup>e</sup> L... fit vingt-sept visites successives aux époux R... et put dresser dix-huit constats entièrement différents quant aux détails relevés à travers les croisées de la maison d'en face entre vingt et une heures et vingt-trois heures trente.

C'est devant les juges maintenant que la nomenclature de ces procès-verbaux est faite. Il n'y a pas besoin de les commenter, ils parlent suffisamment à l'imagination :

19 avril. — 2<sup>e</sup> étage : un homme, une femme, tous deux en chemise.

3<sup>e</sup> étage : une dame fanée et nue à sa toilette.

4<sup>e</sup> étage : un homme qui doit être acrobate et qui répète dans un costume ultra-léger.

20 avril. — Même fenêtre qu'hier au 2<sup>e</sup> étage : deux femmes en des postures scandaleuses.

3<sup>e</sup> étage : la dame fanée est vêtue, mais en compagnie d'un tout jeune homme qui ne l'est pas.

4<sup>e</sup> étage : l'homme acrobate est au travail, mais avec deux jeunes du sexe féminin et, après le travail, il y a une séance tout à fait différente de divertissement à trois.

22 avril. — 2<sup>e</sup> étage : deux hommes sur un lit. L'obscurité vient opportunément empêcher de voir la suite de leurs marques affectueuses d'un genre spécial.

3<sup>e</sup> étage : la dame fanée est avec un masseur qui opère de bien curieuse façon.

4<sup>e</sup> étage : l'homme acrobate rentre en état d'ivresse et frappe la femme qui l'accompagne et que l'on voit pour la première fois.

29 avril. — 2<sup>e</sup> étage : deux couples très surexcités prennent place sur le lit de la chambre pour s'y livrer à des pratiques datant de la création de l'humanité.

3<sup>e</sup> étage : la dame fanée souffrante reçoit des soins intimes, mais qu'on ne saurait voir sans rougir, etc.

Le propriétaire de cette maison de verre valablement cité seul, — car les différents acteurs mis en cause par les procès-verbaux de constat n'ont pu être touchés par les citations, — ne se présente pas.

Cela lui évite d'avoir à se défendre. Le tribunal prononce donc par défaut, contre le personnage civilement responsable puisqu'il est tenu de faire observer les usages et les bonnes mœurs dans sa maison louée par lui en meublé, une condamnation qui se traduit par cent francs d'amende et un franc de dommages et intérêts à l'égard des époux R...

Le défaillant devra également payer les frais, y compris les dix-huit exploits authentiques de M<sup>e</sup> L...

### Un ménage bien assorti.

En justice de paix.

Un démêlé entre concierge et locataires. Une affaire banale d'argent prêtée par la gardienne de l'immeuble et jamais rendu par les époux S..., qui prétendent n'avoir rien reçu.

Une affaire banale en soi, mais combien savoureuse dans ses détails.

Voici la demanderesse à la barre. Elle n'est pas mal du tout, cette concierge, et ne semble point être une bavarde, une commère, une médisante comme quelques-unes de ses collègues. Ce qu'elle avance a du poids, de la valeur. Et, si elle parle avec un peu d'acrimonie, elle n'omet aucun détail.

M. et M<sup>me</sup> S... ont emménagé dans la maison au terme d'octobre 1931, déclara-t-elle. Lui se disait peintre-artiste ; elle, employée dans une librairie. Dès le 15 janvier suivant, ils se trouvaient incapables de payer leur loyer. Naturellement, le propriétaire me donna l'ordre de surveiller les allées et venues à cause des meubles qui auraient pu s'en aller à la cloche de bois. Mais je ne suis pas une mauvaise personne, moi ! Lorsque je pus me rendre compte que la dame ne travaillait plus dans sa maison de librairie et que l'époux n'avait pas de commandes, j'eus pitié d'eux, vu leur jeunesse. Aussi, un jour qu'embarrassée et très pâle, sans doute parce qu'elle n'avait pas mangé depuis l'avant-veille, M<sup>me</sup> S... vint dans ma loge pour me prier de lui prêter vingt francs, je ne les lui refusai pas. Quelques jours plus tard, je dus recéder, et cela continua jusqu'à ce que le montant des sommes prêtées atteignit trois cent vingt francs !

« Comme de juste, étant concierge, je ne suis pas fortunée. Cet argent finit par me faire défaut, et comme d'autre part la situation du ménage semblait s'améliorer je demandai le remboursement.

« On me fit des promesses, on me leurra pendant près d'un mois encore, et je m'aperçus que mes locataires changeaient beaucoup dans leurs manières, leur allure. Madame se fardait avec excès, monsieur devenait plus élégant qu'il ne l'avait

jamais été. Naturellement, je lui fis un jour remarquer qu'au lieu de se payer des complets ajustés, il ferait mieux de penser à ce qu'il me devait.

« — Vous êtes pressée ! me dit-il, en me regardant avec un drôle d'air, bien au fond des yeux.

« — Dame ! lui répondis-je.

« — Et, si au lieu de vous payer en argent, je vous offrais de vous désintéresser d'une autre manière ?

« — Je ne comprends pas, monsieur S...

« — Eh bien, montez donc me voir demain dans l'après-midi, nous arriverons peut-être à nous entendre !

« C'était, monsieur le Juge, la première fois que j'étais dans l'appartement de mes débiteurs. Et je vous avoue que je fus passablement étonnée de voir ce qu'il contenait en fait de peintures... comment dirai-je ?

Pendant un bon moment la digne concierge cherche son adjectif.

Enfin :

« ... En fait de peintures inconvenantes... il y avait sur tous les murs des scènes d'orgies, bien reproduites d'ailleurs, mais qui ne montraient que les différentes manières de s'aimer, paraît-il, à toutes les époques et dans tous les pays du monde...

« Je ne vois pas ce que ces détails viennent faire ici, intervient alors le juge de paix. Arrivez au fait en lui-même.

Devenue très rouge, la demanderesse s'excuse :

« Il faut bien pourtant que je vous dise, monsieur le Juge... parce que c'est en m'expliquant les sujets de ses tableaux que M. S... me proposa de me rembourser sa dette... à sa manière...

« Au bout d'un certain temps, en effet, la vue de toutes ces turpitudes m'avait un peu suffoquée. J'étais arrivée à ne plus avoir conscience tout à fait de ce que je disais, ni même de ce que je pensais, et il faut croire que M. S... s'en aperçut, car il m'entraîna sur un canapé, me fit asseoir, et après m'avoir pris par la taille, il me proposa d'oublier cette petite dette, en ajoutant :

« Vous êtes veuve... dans toute la force de l'âge... enfin, si de temps en temps vous éprouvez le besoin de voir un beau garçon comme moi... Je ne suis pas riche, mais je ne suis pas un ingrat non plus. Vous y trouverez plus que votre compte ! Arrivée à ce point de sa déposition, la plaignante s'arrête encore, mais pour soupir et jeter un regard sur son locataire, qui à sa droite, beau, grand, bien musclé et assez élégamment vêtu, offre un visage pâle entre une chevelure abondante et une courte barbe en fer à cheval.

Mais le juge qui craint que le procès ne tourne au scandale remet encore une fois la concierge dans les limites exactes de sa demande.

Et nous ne saurons jamais si le beau M. S... convainquit sa créancière ou si celle-ci, en femme habile et peu reconnaissante, toucha un acompte « en nature », tout en se conservant le droit de réclamer le tout en bonne monnaie ayant cours.

Quoi qu'il en soit, la suite et son exposé nous apprennent qu'elle réclama à l'épouse après avoir, affirmé-t-elle, échoué auprès du mari, du moins en ce qui concerne un remboursement légal.

M<sup>me</sup> S... promit alors, mais demanda en échange que la concierge fermât les yeux sur les visites que feraient trois ou quatre « messieurs très bien » dans les jours qui suivraient.

Malgré cet accord, la concierge vit bien les messieurs en question venir et revenir, mais d'argent point.

Arrivée alors au paroxysme de l'indignation, elle menaça de poursuivre ce ménage vraiment ultra-moderne qui lui répondit qu'elle n'avait aucune preuve du prêt consenti et qu'ils ne paieraient rien.

Cependant, monsieur le juge, achevée-t-elle, ce n'est plus l'argent qui leur fait défaut. Ils ont payé leurs termes en retard, ils ont acheté des meubles, des fourrures, des bijoux et je ne peux pas rentrer dans mes trois cent vingt-cinq malheureux francs !

Les deux époux interrogés à leur tour prétendent que leur adversaire est une mauvaise langue. M. S... va plus loin, il affirme que la concierge s'est rendue chez lui en l'absence de sa femme pour lui demander ce qu'elle prétend lui avoir été offert. Il termine en disant qu'il poursuivra en diffamation cette odieuse commère, qu'il ne lui doit pas un centime, et c'est avec un geste menaçant et rageur qu'il regagne sa place.

La légitimité de la demande n'étant pas établie, le juge de paix déboute purement et simplement la demanderesse et la condamne à payer les frais.

Il est possible que cette affaire rebondisse si réellement les époux S... sont aussi innocents qu'ils le prétendent.

Mais la digne concierge aurait-elle inventé tout cela sans aucun élément d'appréciation ?

J. C.

## La dernière de Scotland Yard



On sait que l'autogyre a, sur l'avion, l'avantage de pouvoir s'élever presque verticalement sur un terrain très restreint et de pouvoir planer dans les airs, donc de permettre l'observation minutieuse de ce qui se passe au-dessous de l'appareil. Cette particularité n'a pas échappé aux dirigeants de Scotland Yard. Ils ont pensé qu'elle rendrait de précieuses services pour la surveillance des grandes villes. Aussi, depuis peu, la police de Londres possède-t-elle un autogyre que pilote un aviateur renommé.

Sans doute la première fois que ce nouvel appareil a plané sur les rues de la capitale anglaise, il a provoqué quelque désordre : les curieux se sont attroupés, les chiens ont aboyé, les chevaux, effrayés par le bruit du moteur, ont rué dans les brancards. Ce n'était pas là, assurément, le but qu'on se proposait. Mais on s'habitue peu à peu au passage de l'autogyre dans le ciel londonien, on n'y fera bientôt plus attention. (P. N.)

Direction - Administration - Rédaction

30, rue Saint-Lazare, PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléph. : Trinité 72-96. — Compte Chèques Postaux 1475-65

ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

FRANCE...	Un an (avec primes) ...	50 fr.
	Un an (sans prime) ...	37 fr.
	Six mois ...	26 fr.
ÉTRANGER...	Un an ...	65 fr.
	Six mois ...	33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux. Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mo., en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

## NOUVELLES PRIMES GRATUITES

Offertes aux abonnés de **Police-Magazine** habitant la France ou ses colonies.

Prime n° 1. — **UNE LAMPE-LISEUSE** à pince, décor genre ancien. Toute équipée avec son ampoule et son interrupteur. Existe en bleu, jaune ou gris.

Prime n° 2. — **UN BRIQUET AUTOMATIQUE**, fabrication soignée, nickelé et estampillé.

Prime n° 3. — **UN SERVICE PENSION**, métal argenté, 4 pièces (timbale, rond de serviette et couvert) belle présentation.

Joindre au montant de l'abonnement 1 fr. 25 pour frais de port et d'emballage de la prime choisie.

(CONSULTER NOTRE TARIF D'ABONNEMENTS EN PAGE 2.)

## FOURRURES GUÉLIS Frères

24, Boulev. des Italiens, PARIS

POUR VOS ÉTRENNES

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

**MANTEAUX ASTRAKAN**  
de 1.950 à 6.000 fr.

**MANTEAUX PETIT-GRIS**  
de 1.950 à 4.500 fr.

**MANTEAUX POULAIN**  
de 850 à 1.450 fr.

**MANTEAUX RAT D'AMÉRIQUE**  
de 1.250 à 1.750 fr.

**MANTEAUX LOUTRE D'HUDSON**  
de 2.250 à 3.250 fr.

**MANTEAUX ANTILOPE**  
590 fr.

**RENARDS** de toutes provenances,  
**JAQUETTES, COLLETS,**  
**GARNITURES** en toutes fourrures  
et à tous prix.

Envoi franco du catalogue O

200 Fr. le mille, adresses à copier pour enveloppes,  
travail assuré. Manuf. VULCAN, 10, Lyon

## UNE INGÉNIEUSE MÉTHODE

Pouvoir devenir radiotélégraphiste civil ou militaire est chose désormais facile pour tous, grâce à la méthode de "Lecture au son" (Signaux Morses) enregistrée sur disques de phonographe, agréée par l'Etat. D'un bas prix, les résultats sont assurés.

Écrire pour renseignements :

ÉCOLE T. S. F. du HAVRE, le HAVRE (Seine-Inf.)

**DÉTATOUAGE** Produits-Méthode  
Professeur DIOU  
8, Rue Fernand-Foureaux, PARIS (XII<sup>e</sup>).



## LE RECORD DU RIRE

POUR ÊTRE ÉPATANT EN SOCIÉTÉ  
Demandez le **SPASMODIQUES ALBUM ILLUSTRÉ** (le plus important du monde), 4200 grav. comiques *Farces et Attrapes décapitantes, Chansons et Monologues, Prestidigitations, LIÈRES gaies et utiles, Danse, Hypnotisme, Haute Magie, etc.*  
Envoi contre 2 frs en timbres. — Société RECORDURIE, 9, M<sup>e</sup> St-Martin, PARIS-9<sup>e</sup>  
Demandez le nouvel album n° 18.

**AVENIR** dévoilé par la célèbre voyante M<sup>me</sup>  
**MARYS** 16, r. de Monceau, Paris-8<sup>e</sup>.  
Envoyer pren., date nais., 15 fr. mand. (10 à 19 h.)



## L'ACCORDÉON FRANÇAIS

est en vogue  
et le vrai sort des usines  
**DEDENIS, à BRIVE**  
Fondées en 1887  
Spécialité d'instruments d'amateurs  
et de professionnels  
**RÉPARATIONS** toutes marques  
CATALOGUE en couleur, franco

## LE RELIEUR "Police-Magazine"

GARDEZ AVEC SOIN VOS NUMÉROS EN UTILISANT NOTRE RELIEUR

Établi pour contenir 52 numéros et dans lequel les journaux sont fixés sans être ni collés ni perforés. Les fascicules ainsi reliés s'ouvrent complètement à plat. Ils peuvent être **ENLEVÉS** et **REMISS** à VOLONTÉ

En vente à nos bureaux. 9 fr.  
Envoi franco : France... 11 fr.  
Étranger... 14 fr.

Adresser commandes et mandats à l'Administration de "POLICE-MAGAZINE", 30, Rue Saint-Lazare-PARIS (IX<sup>e</sup>). AUCUN ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT

## HÉMORROÏDES

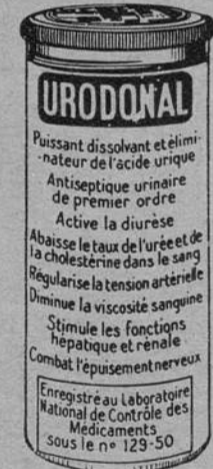
même les plus anciennes guéries en 48 h. par le **LEGOL**. Prix : fr. 40.60 imp. compr. dans toute pharmacie. Dem. notice env. grat. par les Laboratoires Cosmos (rayon 1 à Paris, 14, rue de Wattignies).

## Seins

développés, reconstitués, embellis, raffermis par les **PILULES ORIENTALES**

Bienfaites pour la santé, sans rivaliser pour assurer à la femme la possession d'une poitrine idéale. Flacon 18 fr. 50 franco contre remb. J. RATIE, Ph. div. 32 M. 45, rue de l'Échiquier, PARIS-10<sup>e</sup>. Dépôts : Genève, Pl<sup>o</sup> des Bergues - Avers - Hoët - Bruxelles - Delacre.

## POUR 10 frs



vous pouvez faire une cure d'Urodonal qui prévient, combat et guérit rhumatismes, goutte, névralgies, obésité. C'est l'anti-urique le plus économique.

Toutes pharmacies ou Ét. Chatelet, 2, Rue de Valenciennes, Paris.  
Renseignements gratuits.

## URODONAL

PRODUIT FRANÇAIS employé dans le monde entier

**BON N° 97.P.O.** à nous retourner pour recevoir, gratis et franco, l'ouvrage du Docteur Guignot : "Ce qu'il faut savoir pour se bien porter"



MARQUE

DÉPOSÉE

Cette semaine, **Mon Ciné-Actualités** consacre son film du jour à la dernière création de **Gaby MORLAY**

## JEANNE

Dans le même numéro, un article sur

## COMME LES GRANDS

LE SPECTACLE DU CINÉMA ÉDOUARD-VII

## UNE POUPÉE DONNÉE POUR RIEN

Comme tous les ans, à l'occasion des fêtes de Noël, **LA PROPAGANDE DES GRANDES MARQUES** cédera à nos lectrices qui en feront la demande un très joli bas avec couture, semelle renforcée, haut, pointe et talon en fil, d'une valeur de 20 fr. pour le prix exceptionnel de

**28 fr. LES 3 PAIRES**

SANS AUCUN PAIEMENT D'AVANCE, mais seulement à la réception, et après complète satisfaction

EN OUTRE LES 1.000 PREMIÈRES LECTRICES qui nous enverront leur commande, recevront à titre gracieux, une très jolie poupée, tête incassable, et superbe habillement organdine.

Ecrivez donc de suite, en joignant cette annonce à **LA PROPAGANDE DES GRANDES MARQUES** (Rayon bas) 51, Rue du Rocher, PARIS

296



## A MES FRAIS

Je vous propose d'étudier ma méthode de traitement par l'**ÉLECTRICITÉ** qui vous permettra de vous guérir immédiatement **SI VOUS SOUFFREZ DE** Neurasthénie, Débilité et Faiblesse nerveuse, Varicocele, Pertes séminales, Impuissance, Troubles des fonctions sexuelles, Athénie générale, Arthritisme, Artériosclérose, Goutte, Rhumatisme, Sciatique, Paralysie, Dyspepsie, Constipation, Gastrite, Entérite, Affection du Foie,

Si votre organisme est épuisé et affaibli, si vous êtes nerveux, irrité, déprimé, écrivez-moi une simple carte postale et je vous enverrai

**GRATUITEMENT** une magnifique brochure avec illustrations et dessins valant 15 francs. Écrivez ce jour à mon adresse, **INSTITUT MODERNE**, 30, Avenue Alexandre-Bertrand, **Docteur S. H. GRARD, BRUXELLES-FOREST**, Affranchissement pour l'Étranger : Lettres 1 fr. 50 — Cartes 0 fr. 90

## L'Amour féroce

par **Georges NORMANDY**

Ce n'est pas un titre destiné à provoquer les curiosités malsaines. C'est un ensemble d'études et de faits qui susciteront, non seulement la pitié et l'horreur, mais qui intéresseront tous ceux qui veulent sonder

LES MYSTÈRES DE L'AMOUR

sous toutes ses formes

## SÉDUCTION

la Revue Artistique Moderne

continue cette semaine la publication de

**L'AMOUR FÉROCE**  
Nombreuses illustrations  
EN VENTE PARTOUT

**1 FR. 1,50**

Parait tous les Samedis

En utilisant le "PETIT COURRIER" de **SÉDUCTION** vous trouverez ce que vous souhaiterez  
**MARIAGES. RELATIONS MONDAINES**

## ARTICLES D'HYGIÈNE EN CAOUTCHOUC

Seuls les véritables Préservatifs "BLACK CAT" en caoutchouc-soie sans soudure, VÉRIFIÉS, CONTRÔLÉS et GARANTIS indestructibles 1 an, sont réputés dans le monde entier depuis des années pour leur SOLIDITÉ et, seuls, ils vous assurent une SECURITÉ ABSOLUE!

N° 100 «Ivoire»	Soie blanche fine. La dz.	10.
N° 100 bis «Réservoir ivoire»	»	11.
N° 101 «Velouté»	Soie rose ext.-fine.	12.
N° 101 bis «Réservoir velouté»	»	13.
N° 102 «Naturel»	Soie brune urline.	14.
N° 102 bis «Réservoir naturel»	»	15.
N° 103 «Cristallin»	Soie blonde superfl.	16.
N° 103 bis «Réservoir cristallin»	»	17.
N° 104 «Pélure»	Soie peau ext.-superfl.	18.
N° 104 bis «Réservoir pelure»	»	19.
N° 114 «Latex»	Soie lactée invisible	22.
N° 105 «Renforcé»	Lavable extra	20.
N° 106 «Soie chair»	Lavable supérieur	25.
N° 106 bis «Supersolchair»	Lavable extra-supér.	40.
N° 107 «Épais»	Lavable d'usage	65.
N° 108 «Crocodile»	Spécial, américaine	30.
N° 109 «Baudruche»	extra, 20, 25, 30, sup. 40, 50, 60.	
N° 110 «Bout américain»	Modèle très court	6.
N° 111 «Collection»	Mod. variés supér.	25.
N° 112 «Echantillons»	Mod. variés extras	15.
N° 113 «Assortiment Black Cat»	23 mod. différents	50.
N° 120 «Le Vérifier»	appareil nickelé, extensible, indispensable pour vérifier, sécher et rouler les préservatifs.	8.

RECOMMANDÉ : Le N° 114 «LATEX», nouveau préservatif donnant toute sécurité malgré son extrême finesse, et le N° 106 «SOIE CHAIR», lavable, d'une solidité incomparable. CATALOGUE illustré en couleurs (20 pages de photos) de tous articles intimes pour Dames et Messieurs avec tous renseignements et prix, joint gratuitement à tous nos envois. ENVOIS rapides, recommandés, en boîtes cochetées sans aucune marque extérieure qui puisse laisser soupçonner le contenu (DISCRETION ABSOLUE GARANTIE).

PORT : France et Colonies : 2 francs ; Étranger : 5 francs. Contre remboursement (sauf étranger), port et frais : 3 frs. (Bien indiquer votre adresse très lisible et complète.)

PAIEMENTS : Nous déconseillons les envois en espèces et en timbres. Adressez mandats-poste, mandats-cartes, mandats-lettres, mandats-internationaux ou chèques à la

**MAISON P. BELLARD, HYGIÈNE**  
55, rue N.-D.-de-Lorette, 55 - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue. Magasins ouverts de 9 h. à 7 h. - Même maison, mêmes articles : 22, rue du Faubourg-Montmartre, PARIS-9<sup>e</sup> (G<sup>o</sup> Boulevards)



Devant les Assises de Lewes, dans le Sussex, s'est déroulé le procès de Tony Mancini. Cet homme, italien d'origine, était accusé d'avoir tué, à Brighton, sa maîtresse, Violette Kayes, danseuse de music-hall, puis d'avoir caché le cadavre dans une malle où il fut découvert en pleine décomposition. Tony Mancini a été acquitté par le jury, le meurtre pouvant être attribué à un ami de rencontre de la victime. Ce procès, qui passionna violemment toute

l'Angleterre, se compliquait du fait qu'on avait trouvé, à Brighton, à la gare, dans une malle, une deuxième inconnue assassinée et dépecée. Sur nos photos, de gauche à droite : la foule sortant du County Hall après une audience; Tony Mancini d'après sa photo anthropométrique, puis le transport, au Palais de Justice, de la malle tragique, pièce à conviction. (Nyl. et Rol.)



A Montpellier, une manifestation organisée par les vignerons avait réuni quinze mille protestataires. Elle avait pour objet la mévente des vins languedociens. Voici le service d'ordre, assuré par des gendarmes à cheval, devant la préfecture. (M. P. P.)

L'affaire du bracelet de M<sup>lle</sup> Colillon se poursuit. Hobart, qui a été arrêté, a avoué avoir engagé le bijou en Angleterre, où il a été effectivement retrouvé. Hobart, valise en main, quitte, entre deux inspecteurs, le cabinet du juge d'instruction, M. Bru. Direction ? La Santé. (M. P. P.)



L'inspecteur Bonny a été mis en liberté provisoire, ce qui n'a pas manqué de surprendre nombre de gens. L'inspecteur de police, dont les dernières dépositions, tant devant le juge que devant la Commission d'enquête, avaient été marquées par une totale discrétion, quitte le Quai-des-Orfèvres (en bérêt basque, à gauche). (M. P. P.)

Hyacinthe Danse, mythomane, mégalo-maniaque, hypnotiseur, mage... et trois fois assassin, a été condamné à mort par les jurés belges. Mais sa peine sera automatiquement commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Danse a sauvé sa tête... grâce aux lois belges. L'accusé (à gauche) écoute le réquisitoire. (Nyl.)

Le commandant Charles Frogé, qui mène dans l'Est une virulente campagne en faveur de son frère, l'intendant Frogé, condamné à cinq ans de prison pour espionnage, avait cravaché l'intendant Derranque. Le commandant Frogé, que représente notre document, a comparu devant le tribunal correctionnel de Belfort. Huit jours de prison avec sursis. (Rol.)